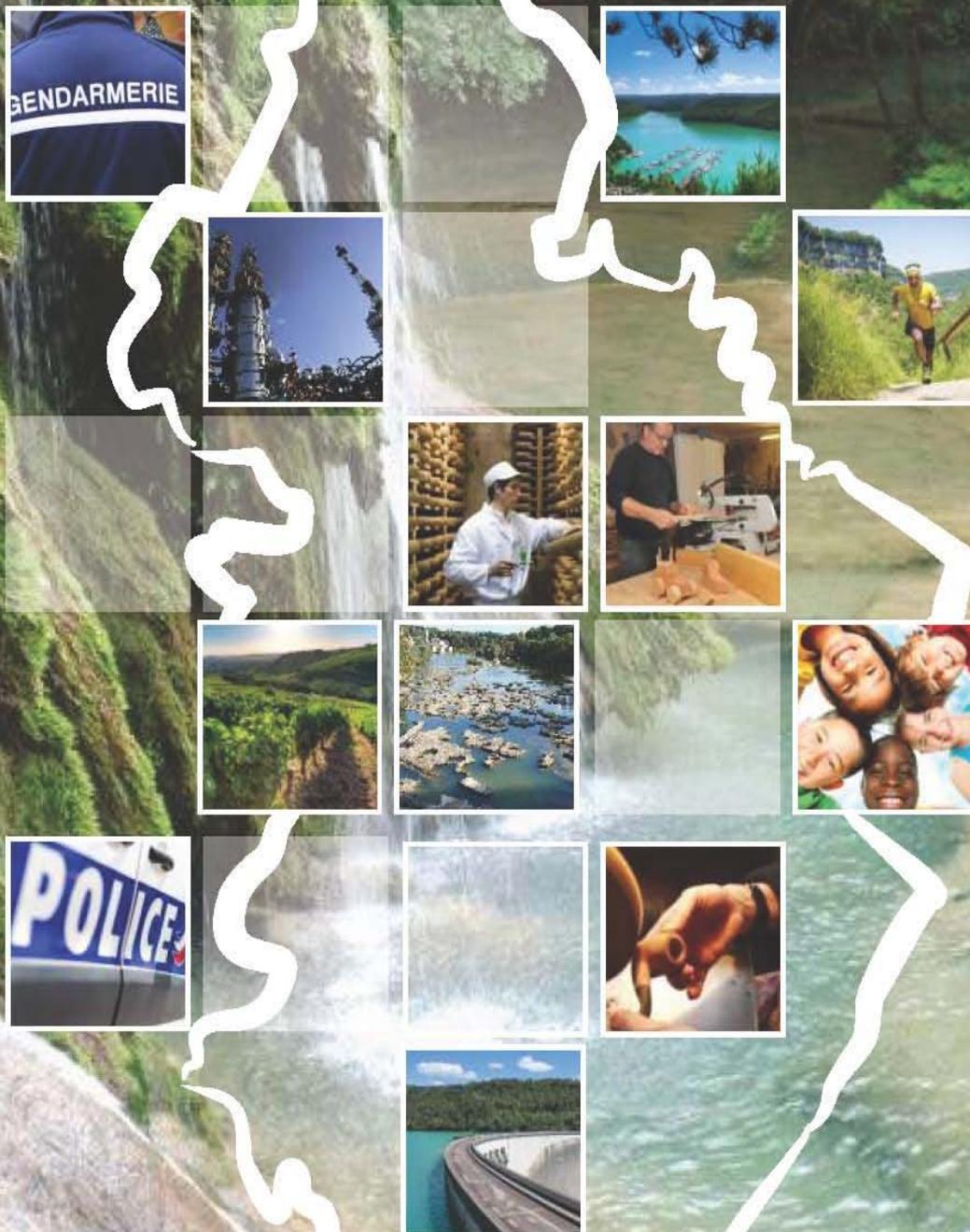


RAPPORT DES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE JURA 2017



EDITORIAL



Le rapport d'activité des services de l'État témoigne de la diversité de l'action publique et des agents qui la mettent en œuvre. Protection et sécurité des biens et des personnes, organisation des élections, développement du territoire, de l'emploi, de la cohésion sociale, de l'environnement et de l'agriculture : les missions sont nombreuses et prennent des formes sans cesse renouvelées. Mais par-delà cette apparente complexité, ce rapport dessine au fil des pages une unité, celle d'une action de l'État entièrement dédiée au service des citoyens.

Dans un contexte de menace terroriste élevée, le rôle de la puissance publique consiste à assurer la sécurité de la population. Pour ce faire, les services de l'État ont mis en œuvre tous les moyens dont ils disposent. En particulier, nous avons accordé toute notre attention à la lutte contre la radicalisation, qui demeure une priorité, et une attention particulière a été portée à la sécurisation des grands rassemblements.

Le souci de la sécurité des personnes se décline également sous la forme de la sécurité routière. En 2017, nous avons pu compter sur la mobilisation sans faille des forces de sécurité et de secours qui, toute l'année, ont veillé sur la sécurité des citoyens jurassiens. Cet engagement ne peut toutefois occulter la réalité tragique des trente-et-un morts sur les routes du Jura en 2017. Ce chiffre montre que notre action préventive et répressive, bien que renforcée, n'obtient pas encore les résultats attendus ; elle en sera plus résolue encore en 2018.

L'année 2017 a également été marquée par trois importants événements électoraux : présidentiel, législatif, puis sénatorial. Les services en charge de leur organisation en ont garanti le bon déroulement. Ces consultations ont ainsi permis à chacun de s'exprimer en sécurité et en confiance, conditions d'une démocratie véritable.

Enfin, l'année écoulée a confirmé le redressement économique de la France et la bonne santé de notre département. L'action résolue de l'État dans ce domaine depuis plusieurs années n'y est pas étrangère. De plus, en 2017 a été engagé un dialogue renouvelé entre l'État et ses partenaires : les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les syndicats, les associations et les membres de la société civile ont contribué à la déclinaison jurassienne de la Conférence Nationale des Territoires. Ces échanges fructueux ont permis l'établissement d'un état des lieux du territoire, qui précise la stratégie mise en œuvre par l'État en la matière.

Chaque année, l'exposé du rapport d'activité des services me donne l'occasion d'échanger avec les élus du conseil départemental. Voilà qui s'inscrit précisément dans la méthode que je viens de décrire. Nos échanges sont en outre facilités par les bonnes relations nouées entre l'État et les collectivités territoriales, qu'il importe de préserver.

Pour conclure, je tiens à saluer l'engagement résolu de l'ensemble des fonctionnaires de l'État, car leur action au quotidien permet d'assurer un service public de qualité pour tous les Jurassiens.

Richard VIGNON

Préfet du Jura

Table des matières

I. Assurer la sécurité des citoyens	1
1. Garantir la sécurité des personnes et des biens	1
2. Anticiper et gérer les risques	3
3. Améliorer la sécurité routière	4
4. Veiller à la sécurité sanitaire et alimentaire des populations	6
II. Promouvoir l'emploi et le développement économique	8
1. Faciliter l'accès à l'emploi	8
2. Encourager l'activité économique sur le territoire	10
3. Soutenir le secteur agricole et forestier	12
III. Garantir la cohésion sociale	14
1. Optimiser l'offre hospitalière dans le Jura	14
2. Renforcer la cohésion urbaine	16
IV. Aménager et préserver durablement le territoire	23
1. Accompagner les collectivités territoriales	23
2. Préparer la transition écologique et énergétique	30
V. Moderniser l'Etat	34
1. Simplifier le service rendu aux usagers	34
2. Organiser les élections	36
3. Communiquer numériquement	37

I. Assurer la sécurité des citoyens

1. Garantir la sécurité des personnes et des biens

1.1 La mise en œuvre de l'état d'urgence

La nouvelle loi sur la sécurité intérieure : conciliation entre lutte contre le terrorisme et préservation des libertés publiques

- Le plan Vigipirate en faveur de la sécurisation des lieux hautement fréquentés

Les attentats survenus en France ces dernières années ont conduit au renforcement des mesures Vigipirate mises en œuvre dans les lieux très fréquentés, les manifestations civiles ou religieuses, les transports collectifs (aéroport de Dole-Jura, gares ferroviaires notamment) et les établissements industriels sensibles.

- de manifestations et responsables de certains établissements recevant du public),
- de sensibilisation et de vigilance,
- de diffusion de consignes et de recommandations en matière de prévention et de protection ciblées sur les vulnérabilités locales.

Le dispositif Vigipirate fait l'objet de changements de posture chaque trimestre. Une instruction a été donnée en ce sens le 1^{er} septembre 2017, de manière à en assurer l'effectivité.

Les mesures prises en matière de grands rassemblements, facteurs de bon déroulement de ces événements

• Le Tour de France



Une étape entière du Tour de France 2017 s'est déroulée dans le Jura : la 8^e étape Dole - Station des Rousses (Lamoura). Celle-ci a fortement mobilisé les services de l'État. Une préparation de plusieurs mois, en étroite collaboration avec tous les acteurs publics ou privés concernés, et notamment les élus locaux, a permis d'assurer un haut niveau de sécurité, intérieure comme civile. Le jour de l'épreuve, la tenue d'un poste de commandement opérationnel à Lamoura et d'un poste de centralisation des services à Dole a été essentielle pour assurer la surveillance des événements.

• Le festival No Logo

La 5^e édition du festival No Logo s'est déroulée à Fraisans les 11, 12 et 13 août 2017 et a attiré un public de tout âge, en provenance de toute la France. 42 000 entrées ont été enregistrées durant ces 3 jours, soit près de 14 000 festivaliers chaque soir, dont plus de 10 000 campeurs chaque nuit.

Dans un contexte de risque terroriste, la sécurisation de cette manifestation a constitué un enjeu majeur pour les organisateurs et les services de l'État.

• La prévention de la radicalisation

La prévention de la radicalisation est une préoccupation majeure depuis le printemps 2014, date de la mise en

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/vigipirate

GOVERNEMENT

Le plan Vigipirate adopté le 1^{er} décembre 2016 a été décliné tout au long de l'année 2017 en trois séries d'actions :

- d'information (diffusion et mise à disposition de fiches de recommandations pour les organisateurs

place du Numéro Vert permettant les signalements (0 800 005 696). Au sein de la préfecture, une cellule de suivi chargée de la prévention de la radicalisation se réunit mensuellement : elle analyse les signalements et mobilise les services de l'État (police, gendarmerie, éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, Pôle emploi, mission locale), ainsi que, le cas échéant, les collectivités territoriales, la Caisse d'allocations familiales et les associations intervenant auprès des familles et des jeunes. En cas de radicalisation violente, le préfet avise le procureur de la République qui, dans le cas de mineurs, peut mettre en œuvre des mesures d'assistance éducative.



1.2 La lutte contre la délinquance

- **L'État met en œuvre d'importants moyens humains et matériels**

En ce qui concerne la lutte contre les cambriolages, police et gendarmerie ont poursuivi et intensifié leurs actions, déjà importantes en 2016, par une présence renforcée sur le territoire : contrôle des axes stratégiques et conseils aux responsables d'établissements industriels et commerciaux par le biais des référents sûreté notamment. La diminution importante du nombre de cambriolages démontre que ces efforts ont été fructueux.

Par ailleurs, le dispositif « participation citoyenne », entre les forces de gendarmerie et les communes avait été mis en œuvre dans le département du Jura par 12 communes dès 2016. En 2017, le préfet a signé six nouvelles conventions. Ce dispositif permet à tous les citoyens de mettre leur vigilance au service de la sécurité de chacun, en lien avec les forces de l'ordre. Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans la philosophie de la Police de sécurité du quotidien, qui entend renforcer les relations entre les citoyens et les forces de l'ordre.

La lutte contre les violences intrafamiliales a été accompagnée par l'action de l'intervenante sociale en gendarmerie et police. Celle-ci permet une appréhension des problèmes à la racine, de manière à leur apporter des solutions pérennes.

La lutte contre les infractions économiques et financières a quant à elle été renforcée par des actions de contrôles concertés par les différents services de l'État. Celles-ci ont été coordonnées au sein du comité départemental anti-fraude (CODAF), qui s'est réuni à deux reprises dans sa formation plénière. Les efforts de tous sont ainsi mis au service d'une utilisation irréprochable des deniers publics, condition de la transparence et de la moralité de la vie publique.

Enfin, la vidéoprotection dans les lieux ou établissements ouverts au public ou sur la voie publique a constitué tout au long de l'année un outil efficace de sécurisation. La

commission départementale de vidéoprotection est consultée préalablement à la décision du préfet sur toutes les demandes. Celle-ci s'est réunie à quatre reprises en 2017. Elle a délivré 179 autorisations. Ainsi, au 31 décembre 2017, un peu plus de 5600 caméras étaient implantées dans le Jura, soit 300 de plus qu'en 2016.

Collectivités dotées d'un dispositif de vidéoprotection

Communes : Abergement-la-Ronce, Baume-les-Messieurs, Baverans, Champagnole, Dole, Fouchérans, Hauts-de-Bienne, Lons-le-Saunier, Mantry, Marnoz, Mont-sous-Vaudrey, Mouchard, Poligny, Les Rousses, Saint-Claude, Salins-les-Bains, Sampans, Tavaux.

EPCI : Espace Communautaire Lons Agglomération, communauté d'agglomération du Grand Dole, communauté de communes Haut-Jura/Arcade, Communauté de communes du Pays de Salins

Conseil départemental

- **L'État met également des moyens financiers au service de la sécurité des personnes et des biens**

En 2017, le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a permis de consacrer 56 000 euros à 10 actions de prévention de la délinquance dans le Jura. Il a notamment contribué au financement d'un poste de travailleur social en police et gendarmerie. Le FIPDR a également participé au financement de caméras piétons pour Saint-Claude, et à la sécurisation d'établissements scolaires à Lons-le-Saunier, Dole et Saint-Claude.

De plus, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) a accordé 31 450 euros de crédits au Jura, permettant de subventionner 26 actions de prévention de l'usage du tabac, de l'alcool et de la drogue principalement. 17 actions ont été mises en œuvre par des établissements scolaires, 7 par des associations et 2 par des collectivités territoriales (communes des Hauts de Bienne et Communauté d'Agglomération du Grand Dole).

- **La concertation sur la police de sécurité du quotidien (PSQ) a permis au Jura de nourrir les réflexions du gouvernement et de préparer sa déclinaison départementale**



(lancement de la concertation le 10 novembre 2017)

La déclinaison locale de la réflexion autour de la police de sécurité du quotidien a été lancée par le préfet le 10 novembre 2017 en présence du Procureur de la République, du Commandant de groupement de gendarmerie départementale et du Directeur départemental de la sécurité publique.

Afin que la concertation soit la plus large possible, des réunions ont été organisées en préfecture avec les organisations syndicales de la police, les représentants de la gendarmerie, les parlementaires et le président de l'association des maires du Jura. D'autres rencontres se sont tenues dans les arrondissements du département, à l'occasion des Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Lons-le-Saunier, de Dole et de Saint-Claude. Le personnel des unités a enfin été consulté dans les commissariats de Lons-le-Saunier, de Dole et la Brigade de Morez.

Les participants ont pu souligner la qualité des relations entre les forces de l'ordre et les citoyens dans un département globalement sûr, dont la culture du travail collectif facilite la recherche des réponses les plus adaptées. Surtout, au terme de cette réflexion collégiale, plusieurs propositions opérationnelles ont été transmises au gouvernement. Le 8 février 2018, la PSQ a été engagée par le ministre de l'Intérieur, et certaines des propositions formulées par le Jura se retrouvent aujourd'hui dans les directives nationales. Les instructions-cadres confèrent aux services de l'État une grande autonomie dans la mise en œuvre de la PSQ : en 2018, il s'agira de la décliner dans le département, en l'adaptant aux spécificités du territoire. Les forces de police et de gendarmerie ont dès à présent engagé leur action en ce sens.

2. Anticiper et gérer les risques

2.1 La préparation et la gestion de crise

En matière de planification ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile), le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) a élaboré les dispositions spécifiques « Accident nucléaire ou radiologique majeur ». Il a également actualisé les dispositions spécifiques relatives à l'aéroport de Dole. Ce travail de préparation permet, en amont d'un événement critique, d'établir les éléments de réponse essentiels qui seront déployés en cas d'accident grave. Il consiste à identifier les risques, les actions de sécurisation à mener prioritairement, et à prévoir les moyens à mobiliser. Surtout, il planifie l'intervention des différents acteurs de manière à ce que la réponse des services de l'État et de l'ensemble de leurs partenaires soit coordonnée en cas de crise.

La préparation aux crises est également assurée par des exercices. En 2017, trois exercices principaux ont été conduits. Le 14 mars 2017, un exercice a permis de simuler un déclenchement du plan SATER (sauvetage aéroterrestre). Ce dispositif organise la recherche d'aéronefs civils ou militaires à l'aide de moyens aériens, terrestres ou radioélectriques. En l'occurrence, la simulation a consisté en la recherche d'un aéronef, puis au secours des victimes.

Les 8 et 9 juin 2017, un exercice de spéléo-secours a été mené en simulant un risque géographique. Les opérations de secours d'un groupe de spéléologues nécessitant des opérations de désobstruction se sont déroulées sur le site de La Borne aux Cassots à Nevy sur Saïlle.

Enfin, le 7 novembre 2017, une tuerie de masse par un terroriste a été simulée dans un établissement recevant du public (Le Bœuf sur le toit à Lons-le-Saunier). Les procédures spécifiques d'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours ont ainsi pu être éprouvées. Ces exercices ont fourni des informations utiles permettant de parfaire l'organisation de la réponse aux crises par les services de l'État et l'ensemble de leurs partenaires.



(exercice de sécurité civile du 7 novembre 2017)

2.2 La surveillance des ERP

En 2017, la mission de surveillance des établissements recevant du public a donné lieu à 4 visites d'ouverture et de réception de travaux d'ERP de première catégorie.

De plus, 271 visites périodiques ont eu lieu :

- 3 ERP de 1^{ère} catégorie
- 15 ERP de 2^e catégorie
- 66 ERP de 3^e catégorie
- 122 ERP de 4^e catégorie
- 65 ERP de 5^e catégorie.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'ERP fonctionnant sous avis défavorable s'établit à 117 (en augmentation de 15.84% par rapport à 2016).

Le système de gestion de l'alerte locale automatisée (GALA) a été utilisée 12 fois au cours de l'année 2017 : il permet de prévenir les maires de la survenance d'un événement critique, principalement d'ordre météorologique – vent, neige-verglas, orage, canicule, inondation.

2.3 La gestion de crise

En matière de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, l'arrêté ministériel du 26 septembre 2017 a reconnu deux communes en état de catastrophe naturelle (Morez-Hauts-de-Bienne au titre des inondations et coulées de boue du 31 mai 2017 et Saizenay au titre des inondations et coulées de boue du 3 juin 2017). Enfin, une quinzaine de demandes communales sont actuellement en instance de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse de 2017.



QU'EST-CE QU'UN CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL (COD) ?

UN OUTIL DE GESTION DE CRISE À DISPOSITION DU PRÉFET

QUAND ?

Activé lorsqu'un **événement majeur a lieu dans le département** : grande manifestation, épisode climatique impactant la circulation routière, accident d'ampleur...



OÙ ?

Situé au sein de la **préfecture du département** dans lequel a lieu l'événement. Des salles sont équipées en permanence pour permettre une activation immédiate en cas de crise.



QUI ?

Présidé par le préfet de département, directeur des opérations de secours : il assure la conduite et la coordination des opérations de secours ou de sécurité publique. Le COD rassemble **l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et des représentants des collectivités** (mairie, conseils départemental et régional...)



POURQUOI ?

Chaque service **collecte les informations qui remontent du terrain, pour permettre au préfet de prendre les bonnes décisions** en fonction de l'évolution de la situation.



LE COD EST COMPLÉTÉ PAR UN POSTE DE COMMANDEMENT OPÉRATIONNEL (PCO)

OÙ ?

Installé **au plus près du lieu d'action**, mais en dehors de la zone à risques.



QUI ?

Généralement dirigé par le **sous-préfet de l'arrondissement concerné**.



POURQUOI ?

Il permet de **coordonner les différents acteurs agissant sur le terrain** et de **faire remonter l'information aux membres du COD**.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Les services de gestion de crise ont par ailleurs été particulièrement mobilisés lors de l'accident de bus de personnes âgées qui a eu lieu le 25 mai 2017 à Saint-Lothain. En effet, celui-ci a conduit à l'activation du mode d'action ORSEC 39 - Nombreuses Victimes (NOVI), du centre opérationnel départemental (COD) et à celle de la cellule d'information du public (CIP). Les services de l'État ont consacré tous leurs efforts à la sécurisation suite à l'accident, et à l'accompagnement des familles concernées.

#Nombreusesvictimes #accident PLAN NOVI



Activation de la cellule de crise en préfecture (COD)

Mobilisation des moyens de secours terrestres et aériens

Mise en alerte des hôpitaux

Mise en place d'un poste de commandement opérationnel (PCO) sur le terrain

Mise en place d'un poste médical avancé

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

3. Améliorer la sécurité routière

3.1 Un bilan 2017 lié à de nombreux comportements à risques

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

En 2017, le nombre d'accidents s'élève à 158 (contre 126 en 2016). Le nombre de tués est passé de 29 en 2016 à 31 en 2017, et le nombre de blessés de 176 à 212. Ces trois indicateurs sont en hausse non seulement par rapport à 2016, mais en tendance depuis 2012.

Les accidents impliquent très majoritairement des hommes (25 hommes contre 6 femmes). Les tranches d'âges les plus exposées aux accidents mortels sont les 25/44 ans (32, % des tués), les personnes de plus de 80 ans (25,8 %) et les 18/24 ans (16,1 %). Il est enfin à noter que 84 % des accidents mortels ont eu lieu à moins de 30 km du domicile.

L'augmentation de l'accidentalité s'explique par d'importants comportements à risque : le facteur vitesse inadaptée est présent dans 18 des 31 accidents mortels (soit 64 %), la consommation et les refus de priorité dans 6 accidents mortels, et la consommation de stupéfiants dans 4 accidents mortels.

Personnes décédées : 31
Personnes blessées : 212
Accidents de la route : 158

3.2 La mobilisation des services de l'État pour venir en aide aux victimes et lutter contre les comportements à risques



(contrôles inter-services)

Le nombre de contrôles est en forte hausse en 2017 : +8.91% par rapport à 2016. Ces statistiques témoignent d'un fort engagement des services de l'État, qui ont tout au long de l'année intensifié la lutte contre l'insécurité routière.

En effet, les forces de sécurité ont concentré leurs contrôles sur les infractions génératrices d'accidents : les dépistages d'alcoolémies, les contrôles routiers, l'attention portée aux facteurs de distraction générateurs d'accidents comme le téléphone, les contrôles des utilisations d'équipements de sécurité (casques et dispositifs de retenue) ont été intensifiés.

Ces contrôles renforcés ont abouti à davantage de sanctions des comportements fortement à risque : +14.3% d'infractions alcoolémie dans le département (1287 en 2017 contre 1126 en 2016); +21.63% d'infractions stupéfiants (596 en 2017 contre 490 en 2016); +20.26% d'infractions ceintures (837 en 2017 contre 696 en 2016); +40.03% d'infractions téléphones (2585 en 2017 contre 1846 en 2016); +29.69% défauts de permis de conduire (463 en 2017 contre 357 en 2016).

De plus, de très nombreuses **actions de prévention et de communication** ont été menées en 2017, en particulier à destination du jeune public. Ainsi, deux journées de formation post-permis ont été organisées pour les conducteurs de motocyclettes ; la première au circuit de Bresse sous forme d'ateliers tournant encadrés par des professionnels (maniabilité, freinage d'urgence, évitement, trajectoire, révision code de la route) ; la seconde sur route ouverte pour travailler les trajectoires de sécurité, en petits groupes encadrés par les motards de la Gendarmerie. De même, samedi 8 juillet a eu lieu à Dole l'opération « La route se partage » : à l'occasion du passage du Tour de France 2017 dans le Jura, un stand de prévention a été installé, au niveau de la ville départ de l'étape, focalisé sur le partage de la route entre les cyclistes et les véhicules à moteur. Plusieurs ateliers y ont été organisés : quiz sécurité routière pour adultes et enfants, documentations, maillots cyclistes à gagner.



(atelier moto sur le circuit de Bresse)

La mobilisation de tous les acteurs de la sécurité routière a été très forte en 2016, mais n'a pas permis d'éviter une accidentalité élevée. Elle en sera plus résolue encore, visant prioritairement la lutte contre les comportements dangereux.

3.3 Les travaux de sécurisation de la RN5 suite aux éboulements

Le 16 février 2017, un mur de soutènement de la RN5 dans les Gorges de la Lemme, entre Le Vaudioux et Chaux-des-Crotenay s'est effondré, provoquant la fermeture de la route nationale à la circulation. En accord avec les services du Conseil départemental, des itinéraires de déviation ont aussitôt été mis en place entre Champagnole et Saint-Laurent-en-Grandvaux. Puis, sans délai, la Direction interdépartementale des Routes (DIR), en tant que gestionnaire de la RN5, a constitué une équipe projet. L'objectif : réouvrir la RN5 avant la fin du mois de juin.

Le service d'études spécialisées dans le domaine des ouvrages d'art de la Cerema a rapidement proposé une solution compatible avec le délai fixé. Les travaux, engagés dès le début du mois d'avril, ont consisté à reconstituer une paroi clouée, elle-même fixée à une longrine béton, et ancrée par des micropieux dans le rocher. Les travaux ont été confiés principalement à la société Est Ouvrages et à un sous-traitant spécialisé dans les travaux acrobatiques, la société CAN Aménagement. Malgré l'ampleur des travaux, la RN5 a pu être rouverte à la circulation le 30 juin 2017, sous alternat de trafic, le temps de mener d'autres travaux, sur un second mur tout proche, partiellement effondré suite à un glissement de terrain.

Le 24 juillet, l'ensemble des travaux dans les Gorges de la Lemme étaient terminés et l'alternat a pu être levé. Malgré les difficultés, ces travaux importants ont été réalisés en cinq mois pour un montant de 550 k€. Durant la période de fermeture complète au trafic de la RN5 dans les Gorges de la Lemme, la DIR Est a également anticipé d'autres travaux d'entretien à proximité.

Suite à cet évènement, la DIR Est a engagé dès 2017 un programme d'amélioration de l'itinéraire. Le 21 février 2018, le ministère chargé des transports a approuvé ce plan pour un montant de 6,8 M€. Il doit permettre d'ici 2022 de pérenniser durablement les ouvrages de la RN5.



4. Veiller à la sécurité sanitaire et alimentaire des populations

4.1 Bilan de l'activité de contrôle



(Visite du camping du Mesnois dans le cadre de l'opération interministérielle vacances)

Dans une société où les produits alimentaires peuvent parcourir plusieurs milliers de kilomètres avant d'être servis par les restaurateurs ou proposés dans les grandes surfaces, l'État a pour mission de garantir la sécurité sanitaire des produits (respect de la chaîne du froid, des règles d'hygiène, des règles de traçabilité) et l'éthique des productions (bien-être animal, respect de l'environnement). Pour ce faire, la DDCSPP pratique chaque année de nombreux contrôles.

Quelques chiffres clés :

- 140 contrôles dans les élevages (identification, pharmacie et bien-être animal)
- 519 contrôles d'établissements pour veiller à la sécurité et à l'information loyale des consommateurs, lutter contre les fraudes et les pratiques qui faussent la concurrence
- 436 dossiers d'enquête ou d'information traités
- 132 inspections d'établissements de production alimentaire dont les abattoirs
- 6076 prélèvements destinés à contrôler la sécurité sanitaire des produits
- 132 inspections relatives à la sécurité sanitaire des aliments ont été réalisées dans les établissements de production alimentaire agréés, notamment abattoirs, établissements de la filière laitière et établissements de restauration collective

4.2 Focus sur les abattoirs

Le département compte deux abattoirs de petite capacité (Lons-le-Saunier / Perrigny : 6000 tonnes et Equevillon : 1200 tonnes). L'essentiel du tonnage (80%) de l'abattoir d'Equevillon concerne des équidés, ce qui en fait le premier abattoir de cette espèce en France.

En 2017, en plus des inspections régulières, chaque abattoir a fait l'objet d'un audit complet « protection animale » par la DDCSPP. L'abattoir de Perrigny a été visité par un référent national abattoirs.

Par ailleurs, conformément aux recommandations de la commission parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie, un Comité local abattoir s'est réuni en novembre 2017 au Lycée agricole Edgar Faure, en présence des enseignants et des élèves de la filière agricole. Cette réunion a permis à la DDCSPP de présenter le fonctionnement des abattoirs, le rôle des services de l'État et d'échanger avec les acteurs de la filière et de la société civile.

4.3 La gestion de la fièvre catarrhale ovine (FCO)

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) est une maladie virale touchant principalement les moutons, mais aussi les bovins. C'est une maladie strictement animale, qui n'affecte pas l'Homme et n'a aucune incidence sur la qualité des denrées, mais a des conséquences économiques. Il existe 26 types différents de ce virus appelés sérotypes.

Initialement présente en Afrique et classée « maladie tropicale », la FCO a fait une première incursion en Europe du sud à la fin des années 1950. Elle s'est ensuite répandue brutalement dans tout le continent en 2006, sous la forme du sérotype 8.

En 2017, le service Santé et protection animale de la DDCSPP du Jura a traité 526 suspicions de FCO – sérotype 8, dont 92 se sont révélées négatives et 434 positives.

En novembre 2017, une forme jusqu'alors absente en France continentale de la fièvre catarrhale ovine, le sérotype 4, est apparue en Haute-Savoie. Du fait de la détection de foyers dans d'autres départements proches, dont l'Ain, le Jura a été englobé dans la zone réglementée, ce qui a entraîné des restrictions dans les mouvements de ruminants et une vaccination généralisée des troupeaux, dans le but de tenter d'empêcher la diffusion de la maladie.

La DDCSPP du Jura a ainsi renforcé le dispositif de surveillance active et passive de la maladie et organisé plusieurs centaines de dépistages et vaccinations d'urgence, intégralement prises en charge par l'État, en partenariat avec le Groupement de défense sanitaire, le Laboratoire Départemental d'Analyses, les vétérinaires sanitaires et les acteurs de la filière.

Début 2018, la diffusion de la maladie dans une dizaine de départements français a cependant conduit le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation à mettre un terme à sa stratégie d'éradication. En 2018, une surveillance est maintenue, notamment par le biais de prélèvements et d'analyses de sang dans une quarantaine d'élevages-sentinelles. L'action de la DDCSPP consiste désormais prioritairement à accompagner la filière pour qu'elle maintienne son dynamisme et ses débouchés commerciaux.

II. Promouvoir l'emploi et le développement économique

1. Faciliter l'accès à l'emploi

1.1 La situation de l'emploi dans le département

Moins de 10 000 demandeurs d'emploi dans le JURA

En décembre 2017, en données brutes, le nombre des demandeurs d'emploi inscrit en catégorie A s'établit, dans le Jura à **9 780** (soit **une baisse de 4,4 %** par rapport à décembre 2016).

Le taux de chômage du JURA au 3^{ème} trimestre 2017 est de **6,9 %** en légère baisse de 0,8 par rapport à 2016 et toujours bien en dessous du niveau National situé à **9,2 %**, et du niveau régional situé à **8,3 %** pour la Bourgogne Franche Comté.

Le taux de chômage du JURA est le plus faible des 8 départements de la nouvelle région BFC.

Taux de chômage par bassin d'emploi :

- LONS LE SAUNIER : **6,2 %** (- 0,6 % sur un an)
- SAINT CLAUDE : **7,7 %** (- 0,6 % sur un an)
- DOLE : **7,8 %** (- 1,3 % sur un an)

(Sont inscrites à Pôle Emploi en catégorie A, les personnes immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée déterminée et n'ayant exercé aucune activité dans le mois).

Parmi les principales caractéristiques de la structure de l'emploi, on peut relever que la demande d'emploi diminue pour les **femmes** (- 2,9 %) et encore plus nettement pour les **hommes** (-5,8 %).

5 070 demandeurs d'emploi sont des hommes (**51,9%**).

4 710 sont des femmes (**48,1 %**).

On enregistre en 2017 une forte diminution du nombre des demandeurs d'emploi **jeunes** (âgés de moins de 25 ans) : - 8,4 % surtout les jeunes femmes.

On observe également une sensible diminution pour les **publics âgés de 25 à 49 ans** (- 4 %).

Même constat pour ceux âgés de **50 ans et plus** (- 3 %) après plusieurs années de hausse.

Le nombre de **frontaliers** en Bourgogne Franche Comté est de 33 781 dont **5 756 pour le JURA** (en hausse).

En 2017, **211 licenciements pour motif économique** ont été notifiés à la DIRECCTE hors procédure collective (licenciements de plus de 10 salariés) ; ce volume était de 262 en 2016.

La répartition est la suivante :

- 26 % pour le bassin du HAUT JURA
- 50 % pour le bassin de LONS LE SAUNIER
- 24 % pour le bassin de DOLE

Aucune restructuration lourde n'est à déplorer ; la seule procédure collective notable est consécutive à la reprise partielle d'HENRY JULLIEN/Lunetterie à LONS (12 salariés).

96 **Liquidations judiciaires** enregistrées par le Tribunal de Commerce en 2017 soit une quasi stabilité sur un an.

En 2016, une **convention de revitalisation** avait été signée (le 18 avril pour une durée d'un an) entre le Préfet et le groupe LUCITE INTERNATIONAL (fermeture du site à CLAIRVAUX Les Lacs)

L'enveloppe de **62 000 euros** dédiée au territoire de la Communauté de Communes PAYS DES LACS pour aider la création d'emplois en CDD de plus de 6 mois ou en CDI a été entièrement consommée au profit d'une douzaine d'entreprises TPM essentiellement).

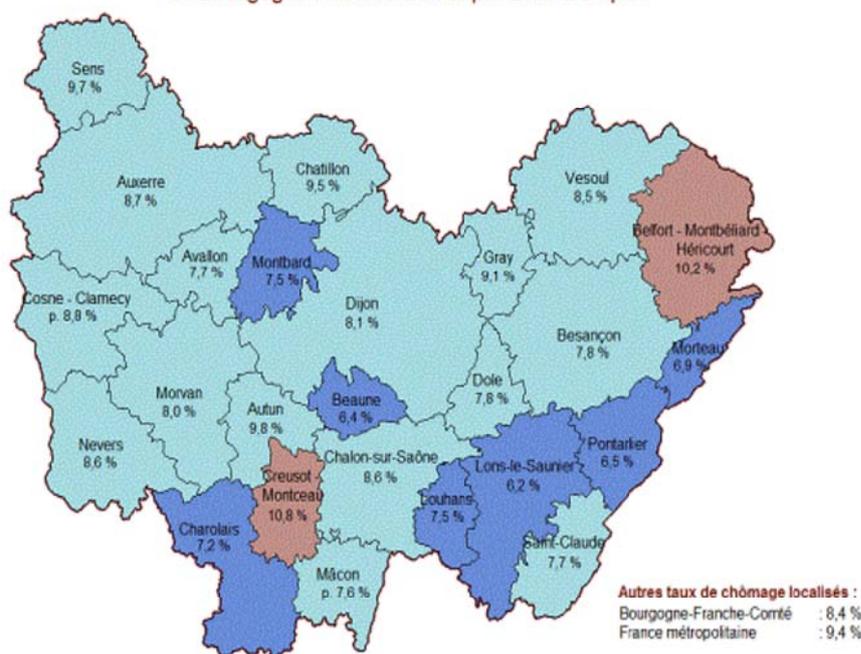
Le nombre de demandes d'homologation de **ruptures conventionnelles** : **toujours à la hausse**

Le volume a été de 1 481 demandes d'homologation dans le département (68 de plus qu'en 2016).

1 301 demandes, soit 88 %, ont été homologuées par la DIRECCTE.

25% des dossiers de rupture conventionnelle concernant des salariés de plus de 50 ans.

Taux de chômage localisés en moyenne sur le 3^{ème} trimestre 2017 en Bourgogne-Franche-Comté par zone d'emploi



Source : INSEE, Taux corrigés des variations saisonnières

(p. pour la partie de la zone d'emploi située en Bourgogne-Franche-Comté)

1.2 Les mesures en faveur de l'emploi

Contrats aidés

Répartition des objectifs par dispositifs dans le département du Jura

		Réalisé 2017	Réalisé 2018
CAE		768	1066
CIE		68	126
EAV	Secteur marchand	21	51
	Secteur non marchand	76	190

CAE : contrats d'accompagnement dans l'emploi

CIE : contrats initiative emploi

EAV : emploi d'avenir

La baisse du nombre de contrats réalisés est marquée par le recentrage des contrats aidés sur les publics les plus en difficultés ainsi que la restriction à des employeurs limités ((Education nationale/ employeurs recrutant via le CD39/ employeurs du médico-social).

La garantie jeune



Le dispositif s'est mis en place sur l'ensemble du département du Jura (promotions sur DOLE, LONS, ARBOIS, MOREZ, SAINT CLAUDE) au 1^{er} janvier 2017, porté par les Missions locales.

Cet accompagnement se caractérise par la mise en place d'un temps de travail collectif de 4 semaines à l'entrée dans le dispositif, une mise à l'emploi rapide dès la fin du collectif (PMSMP, CDD...) et un suivi global individualisé rapproché tout au long des 12 mois d'engagement du jeune, y compris au cours des expériences professionnelles.

Les objectifs quantitatifs (80 entrées par mission locale) et qualitatifs (accompagnement permettant l'accès à l'autonomie professionnelle, administrative, en matière de santé, mobilité et logement) ont été globalement atteints. Problèmes de mobilité, d'addiction, de santé, de garde d'enfant, de logement, de justice, linguistique etc. autant de freins à lever au cours de ce parcours, parfois même avant de commencer à chercher un emploi.

Jeunes et missions locales ont constaté les bénéfices du dispositif :

- Amélioration de l'assiduité, de l'esprit d'entraide, des capacités de communication, de

comportement avec le groupe et les intervenants, de la confiance en soi, changement de regard sur l'environnement, re-socialisation pour les jeunes

- Elargissement des compétences des conseillers, acquisition de techniques pédagogiques d'animation de groupes, renforcement du partenariat local du côté des Missions locales.



(Rencontre avec les jeunes de la garantie jeunes)

Les efforts fournis par les missions locales ont été massifs, à la hauteur des enjeux du dispositif. Les conseillers se retrouvent quelquefois confrontés à des situations de stress (comportements pathologiques) qui nécessitent des qualifications complémentaires.

Le bilan des aides TPE-PME

AIDES TPE/PME 2017	
JURA	4211
BFC	37540
FRANCE	1046589

Ce dispositif en place depuis le 16 janvier 2016 qui permet aux entreprises de moins de 250 salariés de bénéficier durant 2 années d'une prime trimestrielle de 500 euros soit 2 000 euros pour l'embauche d'un CDI ou d'un CDD de plus de 6 mois a rencontré **un vif succès** dans le département traduisant un fort niveau de recrutement des entreprises en 2017 ; **a pris fin au 30 juin 2017** mais dépôt de demande possible jusqu'au 31/12 pour les embauches avant cette date.

Contrat de génération

Le contrat de génération est un dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise.

Il comprend 2 volets : la négociation d'accords collectifs (ou l'élaboration de plans d'actions) dans les entreprises de plus de 50 salariés et une aide financière pour les entreprises de moins de 300 salariés qui recrutent un jeune en CDI et maintiennent ou recrutent un salarié âgé.

Depuis le 17 mars 2013, Pôle Emploi Services comptabilise au niveau départemental, **723 demandes**, représentant près de 0,9 % du poids national (le poids théorique du Jura est d'environ 0,4 %).

Les entreprises de 50 à 300 salariés représentent environ 25 % des aides contrat de génération : elles constituent à l'instar de 2016 la cible privilégiée en 2017.

L'apprentissage et les contrats de professionnalisation (alternance)



Le nombre de contrats d'apprentissage dans le secteur privé a nettement progressé dans le JURA sur la période du 1er juin 2017 au 31 décembre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente : 1 178 contrats enregistrés, soit une augmentation de 11,4%.

En région BFC, la progression est sensible mais moindre : + 6,9%.

Le nombre de contrats d'apprentissage dans le secteur public reste quasi le même sur cette période : 32 contrats (35 l'année précédente).

CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Fort recours à ce type de contrats dans le JURA.

Le volume de ces contrats sur l'année 2017 est, à l'instar de l'apprentissage, en hausse :

- 126 contrats pour les jeunes (+ 23,5%)
- 60 pour les adultes (+93%)

Ces tendances amélioratives coïncident avec les ambitions fortes du Gouvernement pour rendre l'apprentissage plus attractif, plus transparent et d'adapter le système aux besoins des entreprises.

2. Encourager l'activité économique sur le territoire

2.1 Le bilan de l'activité économique dans le Jura

Les données économiques du Jura pour l'année 2017 font apparaître une situation positive. Le chiffre d'affaires global affiche une progression annuelle de +6,35 %, atteignant 10,003 Milliards d'euros.

➤ **Les secteurs d'activité les plus dynamiques**
L'industrie manufacturière progresse à hauteur de 13,50 % (4,094 Milliards d'euros), le commerce à hauteur de 2,12 % (3,057 Milliards d'euros), la construction à hauteur de 3,64 % (749 Millions d'euros), l'agriculture progresse de 5,01 % (437 Millions d'euros) et l'hébergement et la restauration à hauteur de 10,09 % (240 Millions d'euros).

➤ **Le commerce extérieur** (exportations et livraisons intracomunautaires) connaît une forte progression (+27,37 % / 1 032 Millions d'euros).

➤ **Le marché de l'immobilier**
La taxe sur la publicité foncière est en progression de 14,67 % (27 Millions d'euros) et la vente de biens immobiliers est en augmentation de 10,30 % avec 5 053 ventes en 2017. Les réquisitions foncières progressent également de 13,20 %.

➤ **La TVA sur les immobilisations**, qui traduit les investissements des entreprises, est en revanche en retrait de 6,14 % (82 Millions d'euros).

2.2 Le soutien aux entreprises en difficulté

La cellule opérationnelle de suivi

La Cellule de Veille Économique, composée du directeur départemental des finances publiques, du secrétaire général de la préfecture, des directeurs de l'URSSAF, de la Banque de France, du Travail et du Pôle 3^e de la DIRECCTE, s'est réunie tous les mois pour analyser l'évolution des indicateurs économiques et mutualiser l'information sur l'activité des entreprises afin de prévenir leurs difficultés.

L'activité de soutien aux entreprises a concerné plusieurs centaines d'entreprises :
En médiation du crédit, la Banque de France a reçu 11 dossiers contre 12 en 2016 et 133 en 2009.

La commission des chefs de services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) a accordé 31 échéanciers pour les créances fiscales et sociales, contre 10 en 2016 et 38 en 2009.

Enfin, l'URSSAF a accordé environ 600 plans de règlement contre 715 en 2016 et 908 en 2009.

L'activité partielle

Plus de 543 000 euros ont été versés à 111 entreprises en 2017 par la DIRECCTE au titre de l'activité partielle

111 entreprises du département ont sollicité une demande de recours au dispositif de **l'activité partielle (chômage partiel)**, soit 23 de moins qu'en 2016 traduisant des difficultés moindres pour l'économie Jurassienne en 2016.

Ainsi, le volume global sollicité et accordé par la DIRECCTE a été de **412 707 heures** (22 % de moins qu'en 2016) pour près de 1 300 salariés concernés.

Néanmoins, les heures réellement chômées par ces entreprises se montent à **70 229**, soit "seulement" 17 % des heures demandées.

La consommation est en assez net repli, mais à relativiser car en 2016 le seul dossier de l'entreprise LOGO avait mobilisé 42 479 heures.

Parmi les autres secteurs d'activité principalement concernés, on signalera :

- la Plasturgie, les Industries manufacturières de toutes sortes, le Bois.

En revanche, l'année a été moins délicate que précédemment en terme de sous activité pour les secteurs des Transports et surtout du Bâtiment /Travaux Publics.

Si le recours à ce dispositif d'Activité Partielle traduit bien certaines difficultés économiques malgré un contexte en bonne santé, c'est surtout le manque de lisibilité des chefs d'entreprise qui procèdent donc à des demandes de précaution avant tout si on s'en réfère au volume d'heures réellement chômées.

L'Appui aux mutations économiques

Parallèlement, la mise en œuvre de **PLANS de FORMATIONS** s'est poursuivie pendant les périodes de sous activité en 2016 à travers des co-financements de l'ETAT (via des dossiers :Appui Mutations Economiques, ADEC ENERGIE, ADEC MICROMECHANQUES) pour 25 entreprises, pour un montant d'**environ 102 000 €** (prise en charge d'une partie des coûts de rémunération et des frais pédagogiques notamment, sécurisation des parcours professionnels, gestion prévisionnelle des emplois et compétences).

D'autres dispositifs ont été mobilisés :

➤ Aide au **CONSEIL/ RESSOURCES HUMAINES** (à destination des TPE/PME) pour 1 entreprise de Travaux Publics à ST AMOUR : prise en charge à hauteur de **5 000 €** d'une partie des couts d'intervention d'un prestataire externe conventionné par la DIRECCTE

➤ Dans le cadre d'un **marché « Mutations économiques »** passé entre la DIRECCTE et AFPA

Transitions, 2 entreprises (à PASSEANANS et à CHAMPAGNOLE) ont bénéficié sans participation financière de leur part d'un appui :

Accompagnement et diagnostic Ressources Humaines et Appui au projet de repositionnement de salariés licenciés pour motif économique.

L'allocation temporaire dégressive (ATD)

Les services de l'Etat ont décidé de signer avec le liquidateur judiciaire une convention d'allocation temporaire dégressive (ATD) d'une durée de 2 ans permettant de verser aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré, une allocation destinée à compenser cette différence de rémunération (convention signée le 18 janvier 2017).

En 2017, ce dispositif a été mobilisé pour 14 salariés qui ont reçu en indemnisation au global 10 776 €

2.3 Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, CICE



Le CICE, mesure principale du pacte national pour la croissance, consiste en un allègement national de charges permettant un regain de compétitivité des entreprises.

En 2017, ce dispositif a permis à près de 5 500 entreprises de bénéficier de près de 50 M€.

Depuis la mise en place du CICE, c'est plus de 160 M€ qui sont revenus aux entreprises jurassiennes.

Par ce dispositif, les services de l'État ayant vocation économique se sont à nouveau fortement mobilisés, en relation étroite avec leurs partenaires, pour aider les entreprises à faire face aux difficultés, à préserver l'emploi et à informer sur le pacte de responsabilité et notamment sur le CICE.

2.4 La lutte contre le travail illégal



(réunion du CODAF)

Le Comité Opérationnel Départemental Anti Fraudes (CODAF) permet chaque année de déceler de nombreuses fraudes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, **645 personnes ont été contrôlées au cours des 48 opérations effectuées par les services de l'Etat**, dans le cadre de la lutte contre la fraude et le travail illégal.

Le secteur des transports avec 854 véhicules contrôlés représente l'activité la plus fortement ciblée.

La fraude aux prestations de chômage non comptabilisée en 2016, a représenté en 2017 pour pôle emploi un montant de **339 935 €**. La principale fraude repérée étant celle d'une reprise de travail non déclarée touchant plus particulièrement des emplois exécutés en Suisse.

Le nombre de procédures établies consécutives à des infractions de travail illégal tous services confondus est de **32** pour 2017. Le plus gros préjudice estimé concerne un procès-verbal relevé à l'encontre d'une société intérimaire de droit roumain pour des mises à disposition de personnel habituelles, régulières et continues dans plusieurs entreprises jurassiennes de la filière viande. Le montant du préjudice estimé en termes de cotisations salariales éludées s'élève à **436 450 €**.

3. Soutenir le secteur agricole

3.1 Le soutien des viticulteurs

Le vignoble du Jura a été fortement touché par l'épisode de gel tardif du printemps 2017.

L'analyse des déclarations de récoltes faites auprès des services des douanes conduit à une estimation moyenne des pertes de 45 % par rapport aux années 2014, 2015 et 2016 pour l'ensemble du vignoble. Les pertes peuvent être quasi-totales sur certaines parcelles.

Ces pertes, liées aux conditions climatiques, interviennent dans un contexte où les productions viticoles ne permettent plus depuis plusieurs années de constituer des stocks.

Face aux difficultés provoquées par cette situation qui a frappé une très large partie du vignoble français, l'État s'est donc mobilisé pour activer les dispositifs de soutien disponibles. Ainsi un dossier de reconnaissance de calamités agricoles a été élaboré par la DDT et la profession viticole. Il a permis d'indemniser les pertes de fonds (gel des jeunes pieds de vigne). De plus, un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti a été effectué par les services des finances publiques, sur la base d'un calcul des pertes constatées sur les différentes communes du vignoble.

3.2 Les aides octroyées au titre de la PAC

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle PAC 2014-2020, le calendrier du versement des aides de la PAC aux exploitants agricoles est décalé en raison des retards dans l'élaboration des outils de traitement des dossiers.

Une avance de trésorerie remboursable (ATR) s'est mise en place pour pouvoir verser une part des aides et ainsi maintenir les trésoreries des exploitations. En 2017, 1425 exploitations ont pu bénéficier de ce dispositif, permettant de verser en octobre 2017 l'équivalent de 90 % des aides de l'année 2016.

Au total, ce sont **49,8 M€** d'aides qui ont été versés. Au titre de l'année 2017, il reste à verser le solde des aides découplées (droits à paiement de base), des mesures agro-environnementales et climatiques et les aides à l'agriculture biologique.



3.3 Les zones vulnérables et les zones défavorisées

Zones vulnérables aux nitrates

30 communes du Jura ont été classées par le Comité de bassin en zone vulnérable aux nitrates en raison des taux de nitrates mesurés dans les rivières suivantes : l'Arne, l'Auxon, le Gravellon et la Sablonne. La DDT et la Chambre d'agriculture ont proposé des ajustements des zonages initiaux pour déterminer une zone la plus pertinente possible.

En raison de ce classement, les agriculteurs doivent respecter les prescriptions du Programme d'Actions National et du Programme d'Actions Régional (en cours de révision). Ces prescriptions portent sur les éléments suivants :

- respect des périodes d'interdiction d'épandage (variables selon la nature des épandages et des cultures) et des bonnes pratiques d'épandage (hors sol détrempé, gelé, enneigé et à bonne distance des cours d'eau).
- les capacités de stockage des effluents d'élevage doivent être suffisantes pour respecter les périodes d'interdiction d'épandage.
- les agriculteurs doivent être en mesure de fournir les preuves de l'équilibre de la fertilisation azotée à l'aide de différents documents : plan de fumure, cahier d'enregistrement de pratiques, analyses de sol...
- couverture des sols pendant l'inter-culture afin de limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses.

Les agriculteurs ont été informés du classement en zone vulnérable lors de deux réunions organisées en avril 2017 par la DDT à Choisey et Gendrey, ainsi que par la mise en

ligne des cartes et des textes réglementaires sur le site internet des services de l'État.

Zones défavorisées simples

Les exploitations situées en zones défavorisées simples (ZDS) bénéficient d'aides complémentaires afin de compenser les contraintes liées à des terres moins productives. Il s'agit notamment de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN).

La révision des zones défavorisées demandée par la Commission européenne vise à harmoniser et objectiver les critères de classement. Elle concerne l'ensemble du territoire national hors zone de montagne.

Avant révision, le Jura compte 338 communes en zone défavorisée simple. L'objectif est que le nouveau zonage prenne en compte les zones d'élevage dans lesquelles un déclassement fragiliserait davantage cette filière, soit au profit de cultures, soit en conduisant à l'abandon de terre. Les travaux sont conduits au niveau national avec la contrainte forte de la tenue du budget ICHN.

Une carte faisant office de document de travail (non validée) a été présentée le 20 février 2018. Il en ressort l'entrée de 45 communes jurassiennes et la sortie de 7 autres. La commission européenne devra prochainement se prononcer sur les critères retenus. Le ministère portera auprès de cette institution une demande de prise en compte d'un critère de continuité territoriale.

La carte qui sera définitivement adoptée remplacera la carte actuelle au 1^{er} janvier 2019 (l'actuelle date de 1976).

3.4 La lutte contre la flavescence dorée

La mobilisation de la profession viticole face au risque de contamination à grande échelle du vignoble jurassien par la flavescence dorée est exemplaire. Le travail de dépistage conduit depuis quelques années a permis de détecter les premiers foyers sur le vignoble des communes d'Arbois et Montigny-les-Arsures, à un moment où ces foyers restaient de taille relativement limitée.

Sans surprise, la campagne de prospection 2017 a permis de détecter de nouvelles parcelles infectées. L'éradication n'est envisageable que sur plusieurs années. Ainsi, la poursuite du dépistage et l'application stricte des mesures de lutte représentent un enjeu collectif fort. Les échanges se poursuivent entre la DRAAF et la profession viticole pour la mise en œuvre des mesures dans un climat de bonne coopération. Il s'agit notamment de définir des périmètres soumis à traitement insecticide obligatoire avec pour objectif de ne traiter que les zones à risques.

III. Garantir la cohésion sociale

1. Optimiser l'offre hospitalière dans le Jura

Dans le prolongement des travaux engagés depuis début 2016 avec les établissements de l'ex-communauté hospitalière de territoire du Jura Sud*, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté a eu pour mission de présenter aux élus du territoire un plan d'actions visant à repositionner chaque hôpital dans son rôle de service de santé de proximité ou de recours pour garantir l'accès à des soins de qualité et en toute sécurité.

En début d'année, l'Agence avait présenté un scénario de référence pour la réorganisation des soins sur ce territoire ouvrant sur une phase de concertation. Par la suite, les élus et les communautés médicales des établissements ont fait part des propositions qui ont toutes été analysées avec l'appui de la mission d'administration provisoire de ces hôpitaux mise en place en mai 2017.

Le 27 octobre, Pierre PRIBILE, directeur général de l'ARS, a présenté le résultat de ces travaux aux élus du territoire. Le projet initial a été amendé et enrichi, tenant compte des propositions formulées, pour définir une nouvelle organisation des soins pour le Jura Sud.

La nouvelle organisation de l'offre de soins préserve des services sur chaque site suivant des principes de spécialisation et de gradation des soins.

- Le site de Lons-le-Saunier a vocation à se recentrer sur son activité sanitaire complète autour d'un plateau technique modernisé, en partenariat avec la clinique du Jura. Son activité s'ouvrira sur le territoire grâce à l'organisation de consultations avancées sur les autres sites.

- Sur le centre hospitalier de Saint-Claude le service d'urgences sera maintenu, ainsi que le centre lourd de dialyse. Une activité de chirurgie ambulatoire sera également assurée. Un centre périnatal de proximité (CPP) et des consultations de pédiatrie prendront le relais de la maternité. Des chimiothérapies pourront également être pratiquées sur place. Une autorisation pour l'implantation d'une IRM sera accordée par l'ARS.

- Le site de Champagnole sera consolidé autour d'une filière gériatrique renforcée par de nouvelles capacités en soins de suite et de réadaptation (SSR) et des places supplémentaires d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

- Le centre hospitalier de Morez continuera à proposer des activités de médecine et de soins de suite et de réadaptation en proximité, ainsi que des consultations avancées qui seront étoffées par les consultations proposées dans le cadre du centre périnatal de proximité.

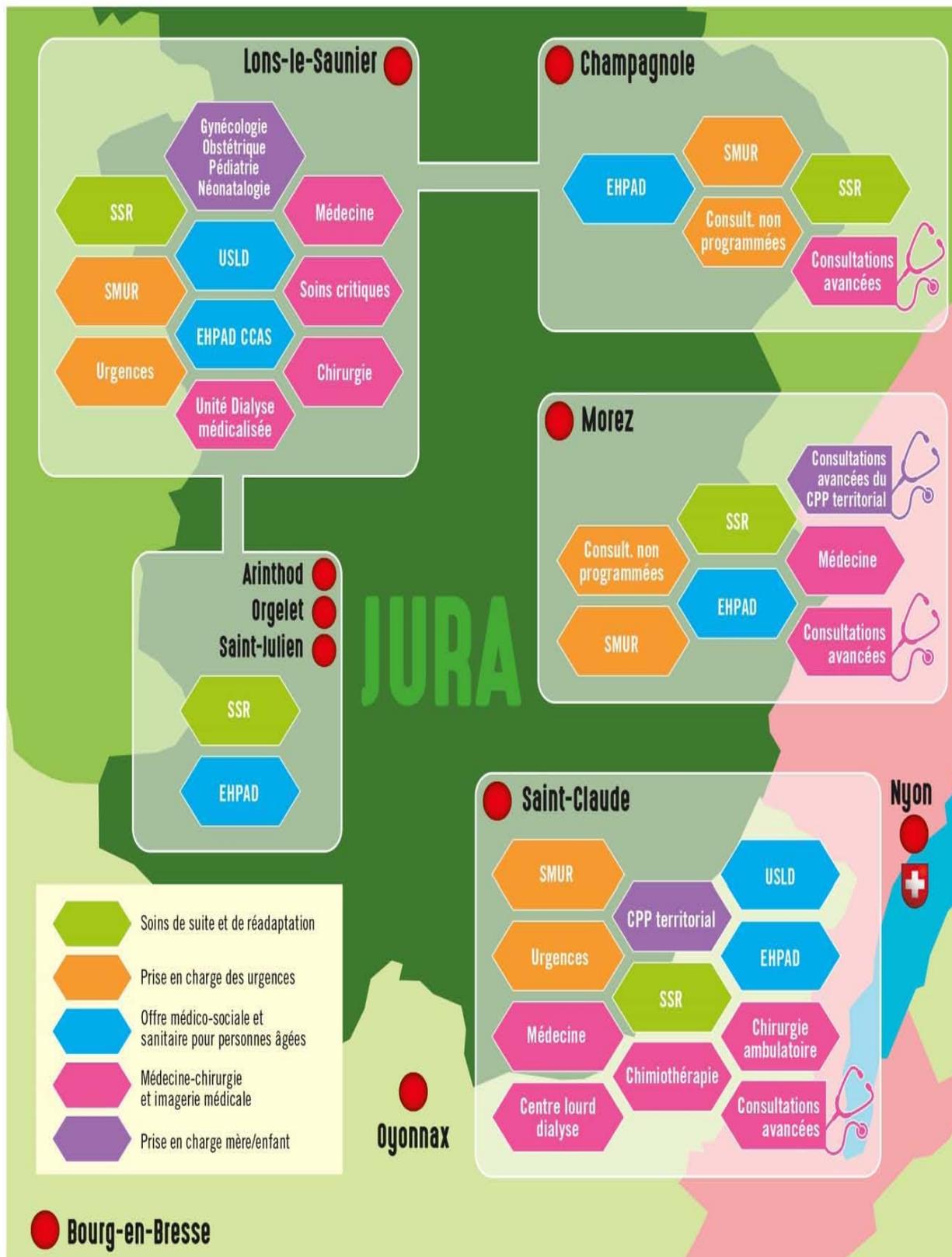
L'Etat est pleinement engagé pour réussir ce « nouveau départ » pour les hôpitaux du Jura Sud et garantir à tous l'accès à un service public hospitalier de grande qualité.

L'administration provisoire mise en place en mai 2017 va prendre fin après une année complète d'accompagnement et de mise en œuvre des réorganisations nécessaires.

Dans cette période de transformations où les établissements ont été confrontés à de fortes difficultés de trésorerie, un soutien financier important leur a été apporté au cours de l'année 2017 par le biais d'aides exceptionnelles nationales à hauteur d'un peu plus de 4 millions d'euros, complétées par un financement régional de l'ARS de 1,4 millions d'euros.

*L'ex communauté hospitalière Jura Sud se compose :
– du centre hospitalier intercommunal (CHI) Jura Sud issu de la fusion des centres hospitaliers de Lons-le-Saunier, Champagnole et Arinthod-Orgelet-Saint Julien,
– du centre hospitalier de Morez,
– du centre hospitalier de Morez,
– du centre hospitalier de Saint-Claude

La nouvelle carte de l'offre de soins pour le territoire



CCAS : Centre communal d'action sociale
 EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 SMUR : Services mobiles d'urgence et de réanimation
 SSR : Soins de suite et de réadaptation
 USLD : Unité de soins de longue durée
 CPP : Centre périnatal de proximité

2. Renforcer la cohésion urbaine

2.1 Dynamiser les quartiers prioritaires et rénover le mobilier urbain

Les actions menées dans le cadre de la politique de la ville

La politique de la ville dans le Jura concerne trois quartiers prioritaires :

- la Marjorie-les Mouillères porté par le contrat de ville signé avec l'Espace communautaire Lons Agglomératin (ECLA)
- les Mesnils-Pasteur porté par le contrat de ville signé avec la Communauté d'agglomération du grand Dole (CAGD)
- les Avignonnets et Chabot-Miroir portés par le contrat de ville signé avec Saint-Claude

L'animation de cette politique est confiée au **Délégué du Préfet** qui incarne l'État sur le terrain, auprès des différents partenaires (collectivités, organismes publics ou associations) et veille à la déclinaison locale de l'action des différents ministères.

Il travaille en étroite collaboration avec la DDCSPP, gestionnaire des fonds affectés à la politique de la ville et organisatrice des différents comités techniques et comités de pilotage.

Cependant les actions spécifiques à destination des Quartiers Prioritaires du Jura impliquent l'ensemble des services de l'État. Dans ce cadre, leurs actions doivent répondre aux priorités suivantes :

- Soutenir les initiatives de cohésion sociale
- Favoriser les actions en direction de l'emploi et du développement économique
- Participer à l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain.

2017 a été marquée par la dématérialisation des contrats de ville, tant pour les dossiers de demandes que pour les bilans financiers.

Une réunion présidée par le préfet du Jura a réuni l'ensemble des médiateurs (adultes-relais) du département. Les éducateurs, leurs employeurs et les chefs de projet politique de la ville ont été associés à cette démarche. Cet échange a permis de dégager les freins rencontrés dans leurs missions et de faire remonter à la DRDJSCS et au commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) leurs attentes et les besoins d'accompagnement et de formation.

La politique de la ville a été fortement réaffirmée par le gouvernement en fin d'année par le président de la République en annonçant la sanctuarisation des subventions pour la durée du quinquennat et une vaste politique de communication dans le cadre des 40 ans de la Politique de la Ville.

En 2017, **98 projets** ont été soutenus par l'État au titre de la politique de la ville pour **567 055 €** (hors crédits de prévention – FIPD), intégrant :

- une enveloppe départementale du CGET pour 368 873 €
- 8 postes d'adultes relais pour 152 192 €

- 5 postes FONJEP Ville (CGET) pour 25 340 €
- 4 actions financées sur les crédits régionaux du CGET pour 20 650 €

Le second programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) à Dole

Reconnu territoire à enjeux dès 2006, le quartier des Mesnils-Pasteur à Dole a fait l'objet d'un premier programme de rénovation urbaine de près de 60M€. Les actions de celui-ci ont permis d'améliorer l'accès au quartier, d'y développer le niveau des équipements et de restructurer une grande partie de l'habitat.

Identifié comme quartier d'intérêt régional dans le dispositif NPRNU, le quartier des Mesnils-Pasteur doit ainsi bénéficier d'un nouveau programme de rénovation urbaine devant permettre d'achever sa mutation et son ouverture.

Ce projet doit s'articuler autour des axes suivants :

- un pôle résidentiel autour des secteurs Descartes et Grands Champs,
- un pôle sportif, intégrant des équipements d'intérêt communautaire (gymnase) et d'autres à portée plus locale (terrain de football et vestiaires),
- un pôle éducatif (école, ALSH, crèche) et associatif abritant diverses activités.

Les missions de la nouvelle déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité dans le Jura

Madame Céline JUSSELME, nouvelle déléguée départementale, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2017. Elle a pour mission d'assurer à la fois la veille, l'expertise, l'ingénierie et l'animation des politiques en faveur des femmes et de l'égalité et d'assurer la coordination des acteurs départementaux intéressés par la matière (institutions, collectivités territoriales, associations, entreprises...). Ses principaux domaines d'intervention sont :

– l'accès et la promotion des droits des femmes.

Au-delà de permettre aux femmes d'accéder à leurs droits, il s'agit de promouvoir les actions visant à lutter contre les violences faites aux femmes tant dans la sphère intime (violences conjugales ou intra-familiales), que dans la sphère publique (lutte contre le phénomène prostitutionnel, harcèlement de rue, lutte contre les mariages forcés...)

– l'égalité des filles et des garçons puis des femmes et des hommes

Ce deuxième axe d'intervention nécessite de promouvoir les actions mises en œuvre pour permettre le développement de l'égalité des élèves au sein des établissements scolaires.

Dans la vie professionnelle, il s'agit de favoriser l'accès des femmes à l'emploi, d'impulser la mixité dans l'organisation de l'entreprise, mais aussi sur le plan salarial, dans l'accès aux responsabilités et aux fonctions syndicales. Il s'agit également de favoriser la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle pour les

deux membres du couple, et d'équilibrer les tâches ménagères.

Sur le département, cette politique s'est illustrée sur la fin du 4ème trimestre 2017 par l'organisation du Tour de France de l'égalité dont l'objectif était de montrer les difficultés pour les actifs à concilier tous les horaires imposés par la vie professionnelle, personnelle, les déplacements, y compris pour les hommes et femmes ne travaillant pas en horaires atypiques spécifiquement.



Le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le préfet du Jura est allé à la rencontre des femmes victimes de violences. Cette visite a été particulièrement appréciable pour ces dernières, sur le plan de la reconnaissance de leur statut et de leur légitimité. Cet événement s'est inscrit dans une opération de communication qui a consisté à rappeler le parcours proposé aux femmes victimes de violences dans le département, de leur appel au service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) jusqu'à leur inscription dans un parcours d'insertion.



2.2 Lutter contre l'exclusion

Garantir l'accueil des demandeurs d'asile

- **Le développement des structures CADA/CAO/HUDA**

Le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile propose aux personnes ayant déposé un dossier à l'office français de protection des réfugiés et des apatrides, une prise en charge durant l'instruction de leur demande. Afin de répondre à l'impérative nécessité d'héberger les demandeurs d'asile, le Jura a développé l'offre en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (**CADA**) en triplant la

capacité d'accueil, passant de **120 places en 2014 à 350 places autorisées en 2017.**

Les places de CADA sont localisées dans les communes de Dole, Morez, Arbois, Salins-les-Bains, Mouchard, Lons-le-Saunier, Moirans-en-Montagne, Saint-Claude, Poligny, Saint Amour et Clairvaux-les-Lacs.

Le dispositif d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (**HUDA**) dispose de **55 places.**

Deux centres d'accueil et d'orientation (**CAO**) sont actuellement ouverts au sein du Jura pour un total de **59 places.** Le CAO est une structure dans laquelle les migrants sont orientés temporairement, le temps pour eux d'effectuer les démarches de demande d'asile. Le premier a été mis en place fin 2015 à Lons-le-Saunier et compte 29 places. Le second a été ouvert à Dole, en juillet 2017, et compte 30 places.

- **La résorption des nuitées hôtelières**

Durant l'année 2017, un plan de réduction des nuitées hôtelières a été entrepris afin de réduire le nombre de nuitées utilisées dans le cadre de l'hébergement d'urgence. En une année, le nombre de personnes logées est ainsi passé de **180 à 6.**

Cette résorption a été possible grâce à l'ouverture de 20 logements d'hébergement d'urgence pour les familles, soit 100 places supplémentaires, et à une re-précision des critères de l'inconditionnalité de l'accueil.

- **L'intégration des réfugiés**

En 2017, plusieurs actions spécifiques et de droit commun ont concouru à l'intégration des réfugiés.

Des formations de français langue étrangère, financées à hauteur de 54 860 €, ont été réalisées par le GRETA du Jura, l'ACM de la Marjorie, POINFORE et par la ville de Saint Claude.

Le Fonds d'Appui aux Politiques d'insertion, financé pour 95 000 € par l'État, a permis de mettre en place des actions de cours de français à destination des réfugiés.

Les structures de droit commun, comme les Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, ont accueilli des réfugiés afin de les aider à devenir autonomes et de leur permettre de s'insérer dans la société.

Enfin, les mesures d'accompagnement vers et dans le logement ont permis de maintenir ces publics au sein de logements autonomes.

Accompagner l'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

En 2017, le Jura compte 11 Ateliers **Chantiers d'Insertion (ACI)**, 4 **Associations Intermédiaires (AI)**, 8 **Entreprises d'Insertion (EI)**, 2 **Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)**. L'Entreprise d'insertion EFOR 39 Epicerie Multiservices a fermé en avril 2017 compte tenu de sa situation financière faible.

Assurer la reconnaissance des anciens combattants et des victimes de guerre



(remise de médailles de l'ONACVG lors du conseil départemental du 8 novembre)

Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) du Jura a poursuivi et renforcé ses missions de reconnaissance, de réparation et de solidarité auprès des ressortissants issus des différentes générations du feu (Seconde guerre mondiale, Indochine, Afrique du Nord, opérations extérieures).

Le 20 octobre 2017, vingt combattants jurassiens se sont vus décerner publiquement la Croix du combattant à Lons-Le-Saunier. Parmi eux, deux combattants ayant servi en Afrique du Nord et dix-huit combattants de la 4^{ème} génération du feu.

À l'issue de cette cérémonie intergénérationnelle, les participants se sont retrouvés pour une journée d'échanges portés sur les enjeux actuels du monde combattant : action sociale, santé et prévention, problématiques liées au retour à la vie civile, à la réinsertion sociale et professionnelle... Cette journée a permis plus largement aux parties de mieux se connaître et de consolider un réseau local de partenaires.

Dans le cadre de la commission paritaire d'action sociale, **171 814,07 € ont été alloués en 2017. Cela correspond à 246 secours et aides financières ponctuelles, en appui et en subsidiarité des dispositifs de droit commun.**

Par ailleurs, le service a piloté, comme chaque année, les deux collectes de l'Œuvre Nationale du Bleu de France à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre 2017.

L'année 2017 a également été marquée par le centenaire de la loi du 27 juillet 1917 sur les pupilles de la Nation. L'ONACVG est en effet l'organisme d'État en charge des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre, enfants et jeunes de moins de 21 ans en particulier. Ce statut de pupille de la Nation est aussi ouvert aux victimes du terrorisme. À ce titre, le service ONACVG du Jura participe au Comité local d'aide aux victimes (CLAV) mis en place en 2017 dans le Jura.

Enfin, l'ONACVG du Jura a participé au comité régional Bourgogne Franche-Comté de concertation «Plan Harkis». Huit anciens Harkis et trois veuves de Harkis résident actuellement dans le Jura.

Aider les ménages en difficulté

Présidée par le préfet et composée du directeur départemental des finances publiques, du directeur de la Banque de France, d'un représentant des banques, d'un représentant des associations familiales ou de consommateurs, d'une personne justifiant d'une expérience et d'une compétence juridique et d'une personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale, la commission de surendettement des ménages se réunit tous les 15 jours à la Banque de France (2 séances par mois).

Le secrétariat de la commission est assuré par la Banque de France.

En 2017, 699 dossiers ont été déposés, soit une diminution de 11,18 % par rapport à 2016.

Le pourcentage des redépôts est resté stable par rapport à l'année dernière (environ 50 %). Ces redépôts sont souvent dûs à une dégradation de la situation financière des débiteurs (emplois précaires, chômage...), à des modifications dans la situation familiale des déposants (divorce, séparation) ou à des difficultés pour réaliser la vente d'un bien immobilier préconisée par la commission de surendettement.

41 % des dossiers ont fait l'objet d'une mesure de rétablissement personnel (PRP) avec ou sans liquidation judiciaire, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année 2016.

88 % de l'encours des dettes est constitué par des dettes financières.

Sur ce pourcentage, 78 % représente des dettes financières de consommation et 18 % des dettes immobilières.

L'endettement moyen des surendettés est de 31 153 €.

2.3 Développer le logement social, lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) : hébergement d'urgence

En 2017, le parc Accueil, Hébergement et Insertion dans le Jura proposait 456 places d'hébergement et de logement adapté pour les personnes en danger de rue ou sans logement, soit une augmentation de 31,5 % du parc par rapport à 2015.

6 places d'hébergement d'urgence supplémentaires sont également disponibles durant la période hivernale.

46 % de ces places sont implantées dans le bassin dolois, 34 % à Lons le Saunier, 8 % à Saint Claude et 7 % à Champagnole.

Le Jura dispose également de 127 places de logements dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire qui

permettent l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées sans logement.

Le service intégré d'accueil et d'orientation du Jura (SIAO) a traité en 2017 : 16 624 appels, dont 1 724 appels concernaient une demande d'hébergement. Il organise aussi une fois par mois les comités de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs sociaux par bassin de vie.

Afin de favoriser l'accès au logement autonome ou le maintien en logement, les possibilités d'accompagnement social lié au logement ont été développées. Ainsi, les mesures de 3 à 6 mois d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) ont bénéficié en 2017 à 68 ménages pour 276 mois d'accompagnement.

Le programme « habiter mieux » : activité de la délégation locale de l'agence nationale de l'habitat (ANAH)

Une campagne de communication sur le programme Habiter mieux de l'ANAH, mise au point par la DDT, a permis au département d'accompagner davantage de réhabilitation énergétique des logements des propriétaires occupants. Cette diffusion via deux journaux gratuits locaux et une radio locale a permis d'augmenter significativement le nombre de contacts (+ 50 % d'appels) relevé au Point Rénovation Information Service tenu par l'Association Départementale d'Information sur le Logement.

2017 est aussi l'année de la dématérialisation des aides de l'ANAH à destination des propriétaires occupants. Un processus de simplification des demandes de subvention a été déployé sur le département du Jura au printemps, en partenariat avec les trois territoires de délégation (ECLA, CAGD et Département) et la délégation locale de l'ANAH. Cette démarche, actée dans une charte en fin d'année, a permis d'obtenir des gains de temps significatifs dans le traitement des demandes de subvention.

Bilan 2017 : 781 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH dont 533 pour des travaux d'économie d'énergie et 246 pour des travaux d'adaptation des logements à l'autonomie. Ces résultats incluent une copropriété de 32 logements et 77 logements de propriétaires bailleurs.

2.4 Promouvoir la jeunesse et la citoyenneté

Le service civique



Les services de l'État dans le département accompagnent les porteurs de projets (associations, collectivités locales, établissements publics) dans l'élaboration de missions de service civiques aussi variées que l'aide aux personnes en difficulté, l'accompagnement des

personnes âgées, la protection de l'environnement, ou la médiation culturelle.

Ces missions sont ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent donner de leur temps au service des autres, mais aussi découvrir de nouveaux secteurs d'activité et être aidés pour construire leur projet professionnel. Les tuteurs comme les volontaires bénéficient de formations.

Depuis 2016, le rôle des préfets de départements a été renforcé et ils peuvent agréer localement les missions.

En 2017, l'objectif était de 150 000 jeunes en service civique en France. Le nombre effectif est de l'ordre de 120 000. Dans le Jura, 197 jeunes ont débuté un service civique en 2017 (dont 86 sur agrément local et 111 sur agrément national), sur des missions accessibles à tous, qui relèvent de l'intérêt général et ne se substituent pas à de l'emploi. L'objectif du nombre de missions sur agrément local, fixé à 150, s'est révélé trop ambitieux, et a été ramené à 130 pour 2018.

Parmi les jeunes qui ont signé un contrat de service civique dans le département, ceux habitant en Quartiers politique de la Ville représentent 8% des volontaires, alors que la population dans ces quartiers ne représente que 3% de la population du Jura.

Un comité de pilotage de l'engagement citoyen s'est réuni pour la première fois le 10 novembre 2017 présidé par Monsieur le préfet. Il s'agit d'un espace d'échange à la fois sur le service civique et la réserve civique qui sont deux dispositifs d'engagement citoyen. Ce comité de pilotage a permis de dégager des pistes de travail concrètes pour l'amélioration de la mise en relation jeunes-missions ou la valorisation des parcours des volontaires et d'informer sur la réserve civique

La réserve civique doit permettre à toute personne volontaire de servir les valeurs de la république en participant à des projets d'intérêt général. Ouverte à tous à partir de 16 ans, il s'agit d'un engagement bénévole pour une mission d'intérêt général. Les missions sont répertoriées sur le site <https://reserve-civique.beta.gouv.fr>. Dès sa mise en service fin 2017 il y avait déjà 8 missions proposées dans le département.

Une rentrée sous le signe du vivre ensemble : la rentrée scolaire en musique

Le ministre de l'éducation nationale a souhaité inciter les personnels du 1^{er} et du 2nd degré à organiser la rentrée 2017 en musique afin de donner des signaux forts : l'École est chaleureuse, elle doit donner confiance et offrir une place centrale à l'éducation artistique et culturelle (*voir encart ci-après*).

À partir de chansons apprises en classe l'année précédente, de projets pédagogiques, de chorales ou d'orchestres déjà mis en place dans les écoles, tous les projets étaient à envisager.

Dans le département du Jura, 64 % des écoles ont mis en œuvre cette rentrée scolaire placée sous le signe de la musique. Deux tiers d'entre elles ont réunis l'ensemble des élèves, dont les nouveaux arrivants, pour interpréter des chants. Un tiers a fait écouter de la musique, ou produit

des jeux rythmiques, des créations instrumentales ou d'autres activités musicales.

Le constat très majoritaire est celui d'une rentrée qui a permis aux élèves de se sentir mieux accueillis et plus détendus. La reconduction de cette opération, allée à la relance du chant choral au sein des écoles et établissements, est dès à présent programmée.

Le conventionnement pluriannuel pour les écoles en milieu rural

L'évolution démographique négative que connaît le département du Jura depuis maintenant plusieurs années (- 2 965 élèves entre les rentrées 2007 et 2017) et l'accélération de cette baisse démographique pour au moins les trois prochaines années sur un rythme soutenu (environ - 400 élèves par an) créent une fragilisation du tissu scolaire traduite par des fermetures de classes et/ou d'écoles.

Dans ce contexte, les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et le schéma territorial des écoles ne suffisent plus à maintenir une offre éducative de qualité malgré la baisse démographique.

Il a donc fallu réfléchir à des restructurations au moyen d'une contractualisation entre l'État et les élus locaux.

La convention-cadre pour le maintien d'une offre scolaire et éducative de qualité dans les territoires ruraux du Jura qui été signée le 24 mai 2018 est le fruit de nombreux échanges au cours de l'année 2017 entre le préfet du Jura, l'inspection d'académie et l'association des maires du Jura,



Elle a supposé un diagnostic partagé et une volonté commune de faire évoluer le réseau des écoles en tenant compte de facteurs tels que l'existence de bassins de vie, l'enclavement du territoire, les temps de transports acceptables...

L'État accompagne ces démarches en apportant une visibilité pluriannuelle sur l'allocation de financements et sur des éléments de carte scolaire, dans une perspective d'amélioration des conditions de scolarisation des élèves de l'école rurale pendant la durée de la convention.

Concernant plus particulièrement la rentrée scolaire 2018, la loi de finances 2018 prévoit la création de 100 postes au

titre des conventions départementales dites ruralité, dès leur signature, soit 5 postes environ par convention.

La convention signée en début d'année 2018 sera ensuite déclinée en conventions locales de territoire.

54 % des écoles jurassiennes ont 1,2 ou 3 classes (140 écoles sur les 258 du département).

Les actions mémorielles menées par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Les actions suivantes ont notamment été mises en place en 2017, en partenariat avec l'Éducation nationale, les collectivités locales et les associations :

- rallye citoyen de la DMD39 (127 collégiens),
- projet DEFI du Souvenir Français du Jura en Forêt de Chaux,
- 11^{ème} édition du concours ONACVG des « Petits artistes de la mémoire ou la Grande Guerre vue par les enfants » (7 classes soit 196 enfants, 1^{er} prix départemental : classe de Lavancia Epercy) ;
- remise du prix du concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) 2017 en préfecture du Jura : prix de l'Œuvre nationale du Bleuets de France attribué à un groupe de la Maison d'arrêt de Lons-Le-Saunier,
- 4^{ème} édition du projet « Parcours de la mémoire » porté par l'Union sportive de l'enseignement primaire (1134 élèves soit 48 classes de 33 écoles à Lons-Le-Saunier, Saint Claude et Dole)...



Au total, **4 667 euros** ont été alloués en 2017 à l'ONACVG du Jura pour soutenir ces actions mémorielles. L'effort a été porté à chaque fois sur la transmission aux jeunes générations.

Le service de l'ONACVG du Jura s'est également impliqué dans l'identification et la préparation de plusieurs projets qui seront menés en 2018 pour commémorer le centenaire de la fin de la Grande Guerre dans le Jura.

2.5 Le sport, facteur de cohésion



Les Jeux olympiques de la jeunesse portés par la ville de Lausanne et le canton de Vaud du 9 au 22 janvier 2020 se dérouleront sur 8 sites d'épreuves, dont celui des Tuffes, commune de Prémaman, dans le Haut-Jura.

Premiers Jeux olympiques transnationaux de toute l'histoire de l'olympisme, la particularité des JOJ est que le Comité international olympique (CIO) accorde autant d'importance à leur dimension éducative et culturelle qu'aux résultats sportifs des jeunes compétiteurs (15 à 18 ans). Le comité d'organisation Lausanne 2020 a donc demandé aux sites d'épreuves de bâtir un programme éducatif et culturel destiné aux athlètes mais aussi aux visiteurs des JOJ (scolaires, jeunes publics et leur famille) basé sur les valeurs de l'olympisme et les trois dimensions suivantes :

- l'apprentissage ("Learn")
- le partage ("Share")
- l'héritage ("Legacy").

Le programme éducatif et culturel des JOJ côté Haut-Jura est riche de 52 projets issus d'un appel à projet lancé auprès des associations et structures sportives du Jura. Sa dimension d'héritage est matérialisée par la construction de 10 chalets en bois destinés à accueillir les équipes en compétition sur le stade de ski nordique des Tuffes, pour les JOJ et toutes les compétitions sportives qui se dérouleront sur ce site. Ces chalets sont un projet de classe porté par le Centre national de ski nordique et des sports de moyenne montagne (CNSNSMM) en partenariat avec le lycée des métiers du bois de Mouchard dont les élèves réaliseront les chalets, la société de construction bois ALD qui les mettra en place sur le site, la Région, et l'État. Réalisés pour les jeunes et par les jeunes, les chalets seront implantés sur le site des Tuffes dans le courant du mois de mai 2018. Ce partenariat a été lancé par la signature de la convention en vue de la réalisation des chalets le 15 novembre 2017.

La transjurassienne



Épreuve phare tout autant que traditionnelle de l'activité hivernale de l'arrondissement de Saint-Claude, la Transjurassienne s'est tenue les 11 et 12 février 2017.

Composante du circuit de la World Loppet qui réunit des courses de ski de fond internationales de longue distance (de 42 à 90kms) dans 14 pays du monde, l'édition 2017 n'a pu se tenir sur son parcours historique et nominal "Lamoura-Mouthe" faute d'un enneigement suffisant mais sur un parcours de repli innovant 100 % haut-jurassien. La forte collaboration entre les services de l'État (DREAL, DDT, ONF, ONCFS), du Parc naturel régional du Haut-Jura et de l'organisateur (Trans'Organisation) née après l'annulation par les organisateurs de l'édition 2016 et conduite par la sous-préfète de Saint-Claude a abouti à définir un parcours de repli évitant la traversée du massif du Massacre, zone sensible pour les espèces protégées par l'arrêté préfectoral de protection de biotope "Grand tétra".

Ce sont 3396 skieurs de 25 nations qui se sont élancés sur 47 kms, boucle allant de Bois d'Amont à Prémaman.

Pourvoyeuse de futurs champions ou récréation pour des sportifs en herbe, la Transjeune, course de ski ouverte aux enfants de 7 à 19 ans de l'ensemble des établissements scolaires la région Bourgogne-Franche-Comté s'est déroulée en prémisses à la Transju', autour du collège du Rochat, sur la commune des Rousses. Sous la bise, mais dans la joie et avec enthousiasme, 2700 enfants se sont affrontés en ski de fond toute la journée du 25 janvier 2017.

2.6 L'accès à la culture pour tous

Le Ministère de la Culture, Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, a engagé 3 469 430 euros en 2017 dans le Jura, dont 472 776 euros consacré à la démocratisation culturelle.

Le Jura comptabilise un grand nombre de conventions territoriales triennales État / collectivités territoriales, conventions encouragées par la circulaire interministérielle du 29 avril 2008 relative au développement de l'éducation artistique et culturelle. Cinq sont en cours dans le Jura, avec les collectivités suivantes :

- Bresse Haute Seille (opérateurs culturels: Le moulin de Brainans + Le colombier des arts)
- Haut-Jura Saint-Claude (opérateur culturel: La Fraternelle)
- Jura Sud (opérateur culturel: Le musée du jouet)
- Arbois (opérateur culturel: Le Pudding Théâtre)
- Le Val d'amour (opérateur culturel: La compagnie de l'Etang rouge)

Un contrat local d'éducation artistique et culturelle, signé avec le département et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura, est par ailleurs en voie d'achèvement.

Ainsi, l'ensemble Justiniana-Charlotte Nessi mène des actions sur les collèges du département autour d'un projet

opéra-voix d'enfants. Il s'agit ici de leur proposer une immersion dans le monde de l'opéra par la découverte des grands airs de l'univers du lyrique et par la participation à des « ateliers chant ».

Les collèges retenus en 2017 : Collège Jules Grévy à Poligny, Collège Gilbert Cousin à Nozeroy, Collège du Parc à Bletterans, Collège Jeanne d'Arc à Champagnole.

Chorégraphique National Bourgogne-Franche-Comté à Belfort

Cette collaboration, initiée sur la saison 2016/2017, a permis 4 représentations hors les murs (Médiathèque Le Dôme et Musée de l'Abbaye dans le cadre du Contrat Territorial d'éducation artistique).

Pratique artistique sur le temps scolaire : Semaines culturelles danse (collège, lycée) avec des danseurs de Viadanse

Depuis plusieurs années La Fraternelle développe des semaines culturelles danse avec des enseignants du collège du Plateau et du Lycée professionnel du Pré Saint-Sauveur.

L'année 2017 a été particulièrement riche en la matière puisqu'elle a permis de construire trois semaines culturelles dont deux avec le chorégraphe-interprète Sarath Amarasingam du CCN Viadanse, et des élèves de terminale bac pro Eleec (35 élèves garçons) du lycée polyvalent du Pré Saint-Sauveur.

Scènes du Jura

L'année 2017 a été particulièrement riche et dense pour la scène nationale : la fin d'un premier contrat d'objectifs et de moyens a eu lieu en décembre 2017 ; depuis le début de l'année dernière se sont succédées les différentes étapes du processus d'évaluation et de reconduction encadrées par l'arrêté scène nationale :- une autoévaluation de la Directrice présentée en conseil d'administration en mars 2017 avec pour constat une satisfaction des partenaires qui ont demandé à Virginie Bocard de préparer un nouveau projet



(l'ensemble Justiniana-Charlotte Nessi)

Focus sur les publics éloignés

La DRAC agit en faveur de la lecture publique afin de favoriser l'accès de tous aux livres et à la lecture. L'ouverture de la médiathèque de Saint Claude en janvier 2017, pour un coût global de 6,4 millions d'euros, en est le chantier emblématique. Son projet scientifique, culturel, éducatif et social pose comme enjeu premier l'équité d'accès au service de lecture publique. La médiathèque doit en conséquence s'attacher à toucher tous les publics et engager dans ce but tous les partenariats et actions utiles, en particulier avec les acteurs du secteur social et du secteur éducatif.

L'État soutient via un contrat « territoire-lecture » la mise en place d'une mission de développement des publics, à laquelle un emploi est dédié. Ses objectifs sont de développer de façon générale les publics de la médiathèque communautaire, de faciliter l'appropriation de ses services et des lieux de lecture par tous les habitants, y compris ceux qui sont empêchés ou géographiquement ou socialement éloignés des pratiques culturelles.

En un an, la médiathèque a reçu plus de 50 000 visiteurs.

FOCUS

La DRAC soutient la création, la production et la diffusion des œuvres dans les domaines des arts plastiques, de la danse, de la musique, du théâtre et des spectacles.

· **Partenariat entre l'association La Fraternelle – Maison du peuple à St Claude et Viadanse - Centre**

IV. Aménager et préserver durablement le territoire

1. Accompagner les collectivités locales

1.1 Associer les collectivités locales aux débats

Les concertations locales organisées dans le cadre de la préparation de la 2ème conférence nationale des territoires

La concertation préalable à la seconde Conférence Nationale des Territoires a débuté en octobre 2017 dans le Jura. La démarche, volontairement inclusive et participative, a associé les principaux élus, les services déconcentrés de l'État, les acteurs économiques et la société civile par le biais des représentants associatifs.

Elle s'est déroulée sous le contrôle d'un groupe restreint présidé par le préfet (composé des parlementaires, du Président du Conseil départemental, du Président de l'Association des maires du Jura, des Présidents des Chambres consulaires, des sous-préfets et des directeurs de la DDT et de la DDCSPP) consulté à la fois en amont – afin de définir les modalités et les orientations du débat – et en aval, à l'occasion de la présentation et de la validation des conclusions des échanges.

Afin d'assurer la représentation la plus fidèle de la diversité des bassins de vie (zones de montagne, zones rurales, centres bourgs) et d'en rapporter les principaux enjeux, la consultation s'est déclinée en trois ateliers animés par le sous-préfet territorialement compétent.

Il ressort de ces tables rondes auxquelles ont été conviés les parlementaires, les présidents d'EPCI et les maires des plus grandes communes : la forte mobilisation des élus, l'engagement des débats et le souhait partagé de prolonger le dialogue au-delà du cadre de la Conférence Nationale des Territoires.

Les 509 maires du Jura ne pouvant être auditionnés à l'occasion de ces ateliers de terrain, un questionnaire leur a été adressé. Le taux de réponse, particulièrement élevé pour un exercice de cette nature (44 %), a confirmé l'intérêt de l'ensemble des acteurs du territoire pour les thématiques suggérées par la circulaire du Premier Ministre et affinées par un comité de pilotage.

Enfin, à travers les rencontres avec les principales associations du Jura et les présidents des chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat), le champ de la concertation s'est élargi à l'ensemble des acteurs qui concourent au maintien du lien social et du tissu économique.

Les échanges ont convergé sur la nécessité de réduire les fractures territoriales (en matière de santé, d'éducation, d'activité économique, de numérique...), d'alléger les normes qui pèsent sur les collectivités et qui sont de nature à ralentir l'action publique, voire à la décourager, et enfin de reconstruire un modèle d'ingénierie territoriale de manière à coordonner les différentes offres des EPCI, du Conseil départemental et celle de l'État.



(concertation de la conférence nationale des territoires à Lons-le-Saunier)

Les réunions avec les EPCI

Les relations entre les collectivités locales et l'État sont en évolution permanente : loi NOTRe, développement de l'ingénierie territoriale, transformation progressive du contrôle de légalité en mission de conseil aux collectivités, introduction d'une possibilité de dérogation aux normes, sous certaines conditions... Ainsi, des échanges réguliers et fréquents entre les EPCI et l'État deviennent essentiels.

Dans ce cadre, le préfet a proposé aux présidents d'EPCI de se réunir une fois par trimestre afin de les accompagner et de les guider dans la mise en œuvre des réformes. Ces réunions offrent un temps d'échange et de partage sur les thématiques d'actualité et à fort enjeux. Elles permettent également d'avoir une vision d'ensemble du territoire et de faire valoir certaines initiatives locales.

L'ordre du jour de ces rencontres est validé en lien avec le président du conseil départemental, sur la base des propositions des EPCI : Gestion des eaux et des milieux aquatiques et de la protection des inondations (GEMAPI), haut débit-téléphonie mobile, aménagement du territoire-urbanisme.

La première réunion, organisée le 28 septembre 2017, a permis de présenter la démarche et de prendre en compte les demandes et les attentes des présidents d'EPCI. Des focus ont également été réalisés sur l'école et les réflexions portant sur les nécessaires regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

La seconde réunion, organisée le 29 novembre 2017, s'est tenue en présence de M. Laurent TESSIER, Directeur de la délégation de Besançon, Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse. Elle a été l'occasion d'un temps d'échange sur le 100^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France tenu du 20 au 23 novembre 2017 et sur la GEMAPI.

La réunion de mars 2018 était dédiée à la mise en place du haut-débit et à l'amélioration de la couverture mobile sur le territoire jurassien. Elle a eu lieu au conseil départemental.

1.2 Accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs nouvelles compétences

GEMAPI et les aides de l'agence de l'eau

Les services de l'État ont accompagné les collectivités tout au long de l'année 2017 dans leur réflexion visant à mettre en place la meilleure organisation possible pour assurer la compétence GEMAPI, transférée par la loi aux EPCI à compte du 1^{er} janvier 2018 (elles peuvent se regrouper pour exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants).

Cette réflexion a été engagée, avec des degrés d'avancement différents, sur 3 bassins :

– Doubs-Loue : la réflexion s'articule autour du Syndicat Mixte Doubs Loue, avec la nécessité de s'articuler en amont avec les acteurs du Doubs et en aval avec ceux de Saône-et-Loire,

– Vallée de l'Ain : dans le département de l'Ain, les travaux de création d'un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) sur la partie aval sont bien avancés, intégrant 3 EPCI jurassiens (CC Orgelet, CC Petite Montagne et CC Porte du Jura). Sur la partie amont, la réflexion vise à réaliser une structure équivalente sur la partie aval, avec une nécessaire coordination amont-aval. Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura se positionne pour apporter ces compétences.

– la Seille : la réflexion est pilotée par la préfecture de Saône-et-Loire, le bassin versant touchant 2 autres départements (Jura et Ain). Une étude préalable à la formation d'un EPAGE est en cours de définition, portée par la communauté de communes Bresse Haute-Seille, sur l'ensemble du bassin.

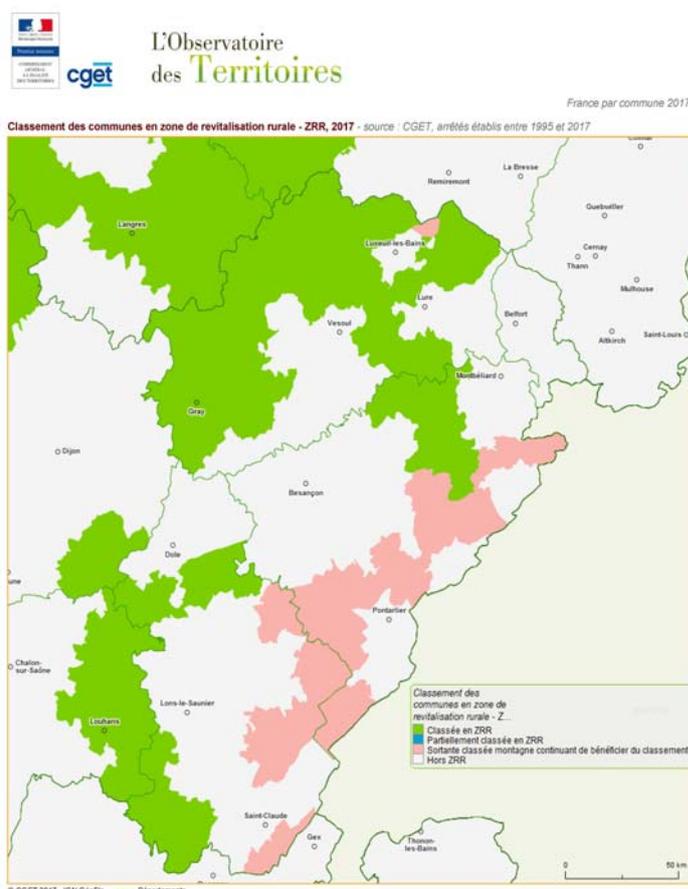


Schéma de cohérence territoriale (SCOT) / Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Les actions les plus significatives menées en matière de SCOT et de PLUI dans le Jura en 2018 concernent :

Le SCOT du Haut-Jura

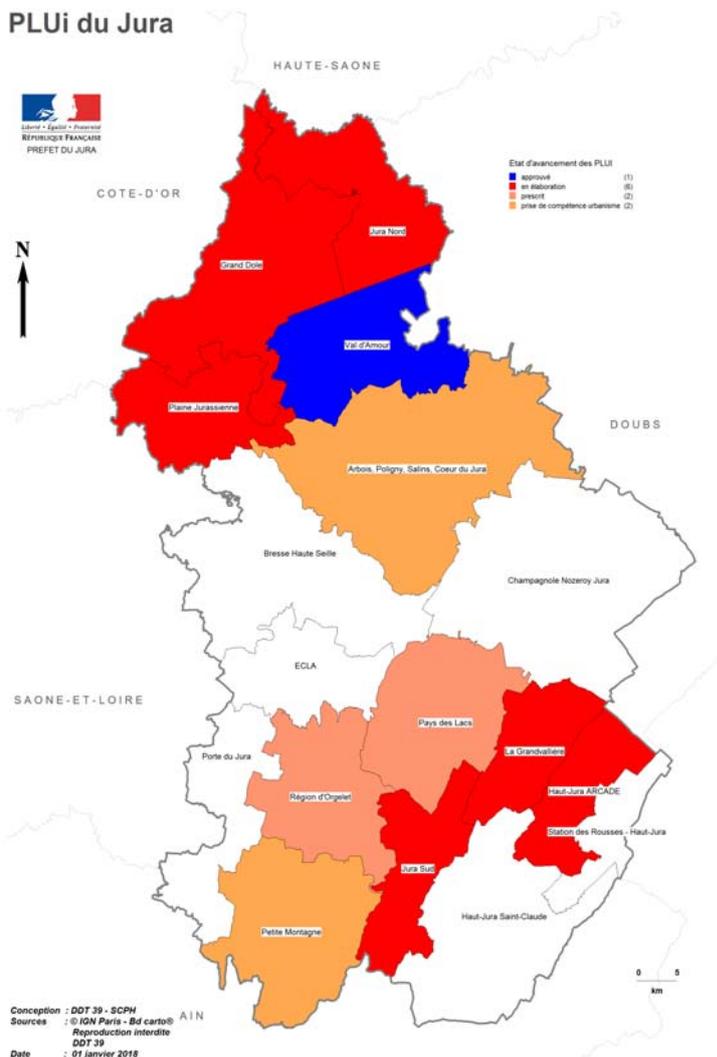
Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura a débuté en mars 2013 l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Haut-Jura.

À l'issue d'un important travail de co-construction et de concertation avec les élus du territoire, le SCoT du Haut-Jura a été approuvé à l'unanimité lors du comité syndical du PNR qui s'est tenu le 24 juin 2017 et devrait être exécuté très prochainement.

Le document a pour objectif de fixer les grandes orientations qui permettront aux collectivités, à travers leurs documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux, de déterminer la vocation des espaces et de définir des choix d'aménagement adaptés intégrant des objectifs de qualité paysagère, urbaine et fonctionnelle, dans un esprit d'exemplarité en termes d'urbanisme frugal, de préservation et de conservation d'espaces naturels et forestiers.

Nord, Plaine Jurassienne, La Grandvallièrre, Jura Sud et Haut-Jura Arcade), 2 sont prescrits (Pays des Lacs et Région d'Orgelet) et enfin, 2 communautés de communes ont pris la compétence urbanisme (Arbois, Poligny, Salins Coeur du Jura et Petite Montagne).

PLUi du Jura



1.3 Conseiller et s'assurer de la légalité des actes des collectivités locales

Le PLUi de Dole

Le PLUi du Grand Dole a été prescrit le 15 décembre 2015 et les études lancées en 2016. La réalisation d'un tel document est stratégique pour la collectivité et l'État dans la mesure où il s'agit du territoire concerné et influencé par la ville de Dole, la plus peuplée et source d'emploi du département.

L'année 2017 a été marquée par l'élaboration du Projet d'Aménagement de Développement Durable. La réunion des Personnes Publiques Associées qui s'est tenue le 26 juin 2017 a contribué à une baisse des objectifs de la collectivité en matière de consommation des espaces, même si cette dernière reste encore élevée.

En décembre 2017, le Jura compte un PLUi approuvé (Val d'Amour), 6 sont en cours d'élaboration (Grand Dole, Jura

Nord, Plaine Jurassienne, La Grandvallièrre, Jura Sud et Haut-Jura Arcade), 2 sont prescrits (Pays des Lacs et Région d'Orgelet) et enfin, 2 communautés de communes ont pris la compétence urbanisme (Arbois, Poligny, Salins Coeur du Jura et Petite Montagne).

L'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ainsi 3 444 délibérations ont été contrôlées par les services de la préfecture et 45 arrêtés portant suppression de structures intercommunales ou extension de compétences ont été pris.

D'une manière plus générale, ce sont plus de 33 000 délibérations et arrêtés, ainsi que plus de 11 500 actes budgétaires qui ont été transmis par les collectivités aux services de la préfecture et des sous-préfectures au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire. Ils ont donné lieu à 412 lettres d'observation ou recours gracieux, 3 saisines de la chambre régionale des comptes et 1 saisine du tribunal administratif.

1.4 Défendre les territoires ruraux : la mise en œuvre du comité de suivi des comités interministériels aux ruralités (CIR)

La signature des contrats de ruralité

Début 2014, le Gouvernement a engagé une action en faveur des territoires ruraux qui vise à mieux répondre aux attentes de leurs habitants, à redonner toute leur place à ces espaces dans notre organisation territoriale et à valoriser leurs atouts.



(signature du contrat de ruralité avec la Communauté de communes du Val d'Amour)

Le CIR qui s'est tenu à Privas (Ardèche) en mai 2016 a renforcé les mesures déjà prises et a instauré un nouveau dispositif : le contrat de ruralité.

Le contrat de ruralité est un document intégrateur de toutes les mesures des CIR et comprend 6 volets prioritaires. Il est conclu pour 6 ans avec une révision à mi-parcours.

- accessibilité aux services et aux soins
- développement de l'attractivité (économie, tourisme, numérique...),
- redynamisation des bourgs centres et soutien aux commerces de proximité
- mobilités,
- transition énergétique,
- cohésion sociale.

Les contrats de ruralités constituent le cadre de cohérence de l'action publique.

5 contrats de ruralité ont signé dans le Jura :

- Communauté de communes du Val d'Amour, le 13 mars 2017 ;
- Pays du Haut Jura le 6 juillet 2017 ;
- Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura, le 18 juillet 2017 ;
- Pays lédonien le 26 juillet 2017 ;
- Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura le 21 septembre 2017.

19 projets inscrits dans ces 5 contrats de ruralité ont été bénéficiaires de subventions au titre des contrats de ruralité pour un montant de **731 000 €**

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP)

Dans son article 98 (applicable au 1er janvier 2016), la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, prévoit la mise en place de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

« Sur le territoire de chaque département, l'État et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. »

La mise en place des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public fait partie des mesures proposées par le gouvernement lors des différents comités interministériels aux ruralités (CIR) qui visent à faciliter le quotidien des habitants des territoires ruraux et à dynamiser le développement local.

Piloté conjointement par les services de la préfecture et du conseil départemental du Jura, le travail de rédaction du SDAASAP a permis une vision partagée des enjeux et des priorités en matière de services au public.

Sur la base du travail réalisé en 2016, l'INSEE a finalisé au cours du premier semestre 2017 le diagnostic territorial, les fichiers de données et les publications. Le diagnostic territorial a été validé lors de la réunion du comité de pilotage du 30 juin 2017. La phase de rédaction du schéma départemental a dès lors été engagée permettant dès l'automne 2017 de lancer la phase de consultation et de recueil des avis.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic départemental identifiant les territoires en situation de fragilité, la démarche s'est voulue pragmatique afin de permettre une organisation équilibrée des services.

Trois axes et 11 fiches-actions composent le schéma départemental sur la période 2017-2022.

Axe 1 - Garantir un accès physique et mutualisé des services aux publics et de santé sur l'ensemble du territoire

Fiche-action n°1 – Développer et renforcer le réseau départemental des MSAP

Fiche-action n°2 – Consolider l'offre médicale territoriale et favoriser l'accès à des soins adaptés

Axe 2 - Améliorer les infrastructures et réseaux permettant l'accès à distance aux services

Fiche-action n°3 – Améliorer la couverture très haut débit

Fiche-action n°4 – Améliorer l'accès à la téléphonie mobile

Fiche-action n°5 – Développer les points numériques

Fiche-action n°6 – Simplifier l'accès aux services dématérialisés

Axe 3 - Consolider les services de proximité indispensables aux démarches du quotidien, à tous les âges de la vie

Fiche-action n°7 – Adapter les modalités d'accueil de la petite enfance

Fiche-action n°8 – Développer l'école numérique

Fiche-action n°9 – Développer l'offre sportive

Fiche-action n°10 – Maintenir une offre culturelle de qualité ouverte à tous
Fiche-action n°11 – Adapter l'offre de service de la polyvalence de secteur

Les ateliers des territoires de montagne



La démarche « Atelier des Territoires » a pour but de contribuer à renouveler les stratégies d'aménagement d'un territoire, dans une démarche de projet partagé. En réponse à l'appel à projets de l'Atelier des territoires portant sur la thématique « Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique », les trois DDT de l'Ain, du Jura et du Doubs ont formulé une candidature unique portant sur trois sites appartenant au Massif du Jura, à savoir :

- site sud : les Plateaux du Bugey (01),
- site médian : le Parc Naturel Régional du Haut Jura (01-39-25)
- site nord : le territoire des stations de moyenne montagne du Pays du Haut-Doubs (25).

À l'issue des trois ateliers menés sur chacun des sites en mars, juin et novembre 2017 et d'un séminaire inter-site fin septembre 2017, les réflexions des élus ont conduit à l'établissement de feuilles de route.

Enfin, le séminaire de restitution inter-sites qui se tiendra en mars 2018 permettra de :

- présenter les feuilles de route et plans guides à l'échelle du Massif du Jura et de chacun des sites,
- partager et croiser l'approche des élus des trois sites,
- tirer le bilan et créer du débat autour des enseignements des ateliers de chacun des trois sites,
- formaliser la gouvernance à mettre en place afin que puissent vivre les actions définies dans les différentes feuilles de route.

La résorption des zones blanches et grises

La résorption de la fracture numérique représente un défi majeur de la politique de cohésion des territoires. Afin d'accélérer la transformation numérique de notre pays, que l'on parle des TPE-PME ou des services publics, il est essentiel que l'internet mobile soit accessible à tous, sur l'ensemble du territoire. Le Président de la République a fixé, lors de la première Conférence Nationale des

Territoires le 17 juillet 2017, des objectifs ambitieux en la matière : généraliser une couverture mobile de qualité dès 2020.

Dans un contexte où la téléphonie mobile est devenue indispensable pour l'accès au numérique, et où il reste en France de nombreuses zones où la couverture mobile est inexistante ou insatisfaisante, sur la base des propositions de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et dans le cadre d'un dialogue exigeant avec les opérateurs de téléphonie mobile, trois dispositifs ont été mis en place :

- Zones blanches « centre bourg » identifiées en 2016 et 2017,
- Zones blanches issues de l'appel à projet « 1 300 sites stratégiques »
- Zones blanches issues de la plateforme France Mobile.

Dans le Jura, les communes de Vulvoz, Eclans-Nenon, Clucy et L'Étoile sont concernées.

Dans le cadre de ces dispositifs, l'installation d'un pylône permettant d'assurer la couverture mobile est pris en charge par l'État à hauteur de 80 %.

Au jour de la publication de cet article, sur la base des propositions de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et dans le cadre d'un dialogue exigeant avec les opérateurs de téléphonie mobile, le gouvernement est parvenu à un accord historique qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français, permettant, selon les cas, une prise en charge totale des coûts liés à l'infrastructure (entretien et aménagement du site).

Pour connaître la couverture mobile d'un territoire : <https://www.monreseau mobile.fr/>

Le développement du numérique

L'accès au réseau internet est de nos jours, l'une des clés de voûte pour l'activité des entreprises, des services publics et de l'ensemble de la société. Mais si la connexion est devenue vitale, le débit n'en joue pas moins un rôle important, surtout avec l'avancée constante des technologies et des besoins qui requièrent une circulation de l'information quasi instantané.

Lancé au printemps 2013, le plan Très haut débit (THD), vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit, d'ici à 2022.

Dès juillet 2017, le gouvernement a souhaité accélérer ce déploiement en envisageant une couverture de la France entière « en haut débit » (8 Mbits / s) d'ici 2020 et « très haut débit » (de 30 à 100 Mbits/s) deux ans plus tard.

Plusieurs actions sont déjà menées par les opérateurs, les collectivités territoriales et le Gouvernement pour déployer les infrastructures permettant l'accès à Internet par la fibre jusqu'à l'abonné, au pied de l'immeuble, en périphérie des petites villes et villages.

L'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des fournisseurs d'accès Internet pour investir et

amener la fibre jusqu'au domicile de l'abonné (FTTH, Fiber to the home). Pour le Jura, Orange s'est positionné pour investir sur la ville de Dole et la communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier.

Les autres communes du département sont classées en zone RIP (réseau d'initiative publique). Le déploiement du Haut débit relève ainsi de la compétence du conseil départemental.

Ainsi le département assure la maîtrise des travaux et la construction des infrastructures. Ces réseaux seront ensuite loués aux fournisseurs d'accès Internet. La première phase du déploiement, qui a débuté en 2016, se terminera en 2021 et concernera 71 000 foyers (52 000 seront couverts par la FTTH et 19 000 par la montée en débit sur le cuivre). Le budget alloué pour cette première tranche est de plus de 66 millions d'euros répartis à 50 % entre l'État et la Région et 50 % sur le Département et les collectivités locales.

Pour le haut débit, deux solutions techniques, explications :
– La montée en débit (MED) : c'est une amélioration des possibilités ouvertes par le réseau cuivre actuel (ADSL). Concrètement, la MED consiste à réaménager la boucle téléphonique locale en déployant de la fibre optique jusqu'à un sous répartiteur (NRA : nœud de raccordement d'abonnés). À partir du sous répartiteur, les lignes ADSL classiques repartent jusqu'aux habitations. Le débit des lignes est augmenté jusqu'à quelques dizaines de Mbits/s.
– La fibre à la maison (FTTH) : la fibre est installée jusqu'au domicile de l'utilisateur. L'utilisation des infrastructures existantes est privilégiée. Parfois, la réalisation de travaux est nécessaire et une fibre est tirée jusqu'à l'intérieur du logement pour être raccordée à un modem.

1.5 Soutenir financièrement les collectivités locales

Le contrat de plan volet territorial

Si les volets territoriaux des deux CPER 2015-2020 de la région Bourgogne et de la région Franche-Comté avaient des objectifs similaires, leurs outils et leur gouvernance présentaient des différences importantes. Dans le cadre de la fusion des deux régions, une démarche rapprochement de ces deux contrats a été menée. Les règles discutées au cours de l'année 2017 seront applicables en 2018 et porteront 4 actions :

- Coopération métropolitaine et coopération transfrontalière
- Projets à rayonnement régional
- Soutien aux territoires ruraux via les contrats de ruralité
- Soutien aux bourgs-centres.

Pour 2017, ce sont les règles mises en place en 2015 qui ont été appliquées, à savoir, un soutien sur les territoires dits fragiles.

En 2017, 10 dossiers ont été soutenus par les crédits du volet territorial pour un montant de **1 483 292.60 €** et notamment la réhabilitation d'un bâtiment à Balanod par la

communauté de communes Porte du Jura pour installer une brasserie artisanale.

Le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)

Le FSIL, mis en place en 2016, a été reconduit en 2017, avec deux enveloppes distinctes, l'une pour les grandes priorités et la seconde pour les contrats de ruralité.

Les grandes priorités 2017 : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Au titre des grandes priorités, 7 dossiers ont été soutenus dans le Jura pour un montant de **1 617 770 €**

19 projets inscrits dans les 5 contrats de ruralité ont été bénéficiaires de subventions au titre des contrats de ruralité pour un montant de **731 000 €**

Il faut noter qu'en 2018, la loi de finances a pérennisé ce dispositif sous l'appellation « dotation de soutien à l'investissement local – DSIL »

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Permettant de soutenir les projets à vocation économique, sociale, patrimoniale ou en faveur du maintien des services publics en milieu rural, la DETR constitue un levier financier significatif pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale du département du Jura.

Au titre de l'année 2017, l'enveloppe DETR était, après les mesures de régulation, de 11 035 102 € contre 8 906 541 € pour 2016 soit une augmentation de 23 %.

À noter qu'en 2011, la DETR s'élevait à 5 853 223 € ; soit une augmentation de 88,5 % en six ans.

En 2017, plus de 360 dossiers ont été déposés (contre près de 330 en 2016), représentant un potentiel d'investissement de plus de 84 millions d'euros pour une demande totale de subvention DETR de plus de 33 millions d'euros.

Pour l'année 2017, plus de 235 dossiers ont été retenus (soit près de 64 % des dossiers déposés). Ils concernent près de 180 collectivités.

(tableau page suivante)

Six axes prioritaires avaient été définis par la commission des élus en 2017. Les crédits ont été répartis de la manière suivante :

Catégorie		Nombre dossiers	Montant Investissement	Montant	%
Maisons de santé		1	158 105 €	55 336,75 €	0,50 %
Etude de faisabilité – Ingénierie Territoriale		13	1 130 127 €	513 543,35 €	4,65 %
Projet à vocation économique		5	853 948 €	201 245,85 €	1,82%
Bâtiments scolaires		21	8 446 733,44 €	2 630 481,35 €	23,84 %
Autres Bâtiments publics	Accessibilité	49	3 496 765,76 €	1 219 142,52 €	15,98 %
	Patrimoine	31	1 074 040,75 €	246 728,16 €	3,23 %
	Divers	57	8 612 826,89 €	2 844 555,99 €	37,28 %
	Logements	18	2 465 479,76 €	660 857,52 €	8,68 %
	Bourgs-centre	21	4 825 836,20 €	1 395 114,02 €	18,26 %
	Sécurité Incendie	9	133 971 €	40 775,90 €	0,54 %
	Équipements sportifs	9	20 654 754 €	1 222 254,44 €	16,03 %
Travaux urgent sécurité		1	20 265 €	5 066,25 €	0,005 %
TOTAUX		235	51 872 852,80 €	11 035 102 €	100 %

2. Préparer la transition écologique et énergétique

2.1 Protéger la ressource en eau et préserver la qualité des milieux aquatiques

L'amélioration de la qualité des eaux de la Bienne

Une mortalité anormale de truites ainsi que des poissons malades a été signalée depuis la fin du mois de mai 2016 sur la partie aval de la Bienne.

Devant ce constat, le préfet du Jura a signé et reconduit jusque fin 2018 un arrêté interdisant la pêche depuis le barrage d'Etaves, commune de Saint-Claude, à l'amont, jusqu'au pont des carrières Di Lena, commune de Lavancia-Epercy, à l'aval. Par ailleurs, la DDT du Jura a constitué et anime un groupe de travail réunissant les acteurs détenteurs de données sur les milieux aquatiques du bassin versant de la Bienne et sur les activités économiques qui se développent sur ce territoire. Ce groupe de travail s'est réuni à 3 reprises en 2017 (avril, juillet et novembre) avec pour premier objectif une mise en commun des données disponibles. Les décisions suivantes ont notamment été actées lors de la dernière réunion du groupe de travail :

- le groupe de travail est transformé en comité de pilotage
- des groupes de travail thématiques seront établis ; les membres du COPIL pourront y adhérer à leur libre choix,
- la communication sera périodique selon des modalités partagées entre les membres du COPIL.
- les cercles de réflexion et de partage s'élargiront aux acteurs du bassin versant de la Bienne lors de la mise en œuvre opérationnelle des actions retenues.

La sécheresse

L'année 2017 a été particulièrement sèche et marquée par un hiver 2016-2017 avec très peu de précipitations. La cellule sécheresse a été activée par la DDT en juin 2017 et un comité sécheresse a été réuni le 26 juillet à l'initiative du Préfet afin de faire un bilan de la situation hydrique et de présenter l'arrêté départemental sécheresse de niveau 1 pris le 21 juillet 2017 (système d'alerte à trois niveaux) qui impose quelques restrictions envers certains usages de l'eau.

Ce contexte climatique a également entraîné des difficultés concernant la gestion de la retenue de Vouglans et la tenue régulière de la cellule d'alerte (regroupant des acteurs de l'Ain et du Jura). Cette dernière est à l'initiative de 7 lâchers d'eau rendus nécessaires durant la période estivale pour la survie des poissons, et en particuliers des salmonidés, dans la basse rivière d'Ain.

Les concours de l'agence de l'eau

En 2017, l'Agence a apporté 10.8 M€ de subventions et 1M€ d'avance remboursable (à taux 0%) sur des projets en faveur de la qualité de l'eau, pour un montant global de travaux à hauteur de 24 M €, tous domaines confondus.

Assainissement : 454 systèmes d'assainissement non collectif aidés, 6 stations d'épuration ou raccordements à des stations existantes et de nombreuses réhabilitations de réseau pour environ 6.7M€ de travaux et 3.4M€ d'aide.

AEP :

- Potabilisation : 4.4M€ de travaux soutenus pour 0.6M€ de subvention et 1M€ d'avance, dont un projet majeur de réaménagement de l'usine de potabilisation du SIE du lac de Bellefontaine (2 M€ de travaux, 0,3 M€ de subvention, 1 M € d'avance).
- Protection de la ressource : 8 procédures réglementaires et 9 démarches de captages prioritaires SDAGE soutenues à hauteur de 0.3M€ de subvention.
- Solidarité urbain rural : 21 dossiers aidés pour 3.9M€ de travaux et 1.3 M€ de subvention

Transfert des compétences AEP et assainissement :

- 6 intercommunalités aidées pour 1.2M€ d'études et 0.7M€ de subvention : CC Champagne-Nozeroy, CC Bresse Haute-Seille, CC Région d'Orgelet, CC Plaine Jurassienne et CC Petite Montagne en assainissement ; CC Petite Montagne et SIE de production de Vouglans en AEP.

Réduction des pollutions par les pesticides en zone non agricole : 37 communes ou intercommunalités aidées sur 0.8M€ de travaux pour 0.4M€ de subventions.

Milieux naturels :

- Restauration des rivières : une quinzaine de projets étudiés ou réalisés avec comme opération majeure les travaux de restauration de la confluence Doubs Loue à hauteur de 2.1 M€ pour 1.5 M€ de subvention de l'agence
- Rétablissement de la continuité écologique : 5 seuils arasés, 1 équipé et 30 étudiés pour 0.8M€ de travaux et 0.5M€ d'aides.
- Restauration et préservation des zones humides : acquisition de 50ha pour 0.7M€ et 0.5M€ d'aides.
- Animation des contrats et projets : 12 postes de chargés de missions et techniciens aidés sur le Département.
- Exercice des compétences GEMAPI : 2 études soutenues sur la Haute Vallée de l'Ain (conduite par le Département) et sur le Syndicat Mixte Doubs Loue (financement du travail réalisé en régie).

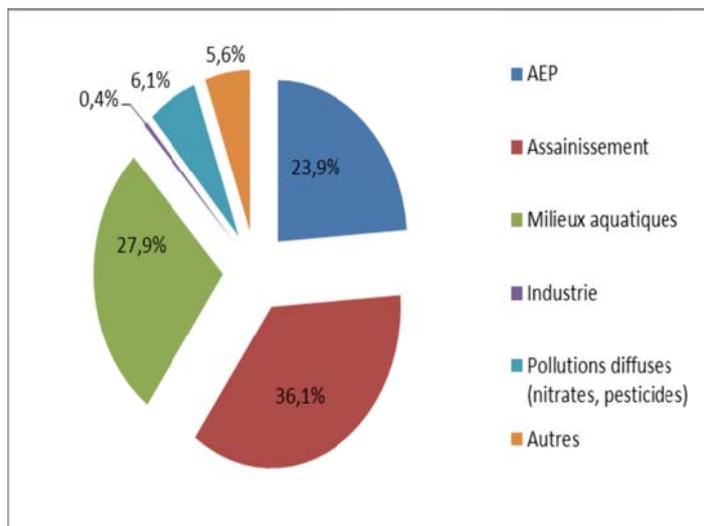
Agriculture : 3 opérations pilotes et 2 dossiers d'innovation soutenus pour 0.4M€ de dépenses et 0.3M€ d'aides

Industrie : accompagnement financier de l'opération collective de réduction des pollutions toxiques sur ECLA, soit 6 dossiers pour 0.1M€ de travaux et 0.05M€ d'aide.

Divers :

- Financement des missions d'assistance technique du Département, de la mission MESE réalisée par la Chambre d'Agriculture et de diverses opérations de communication et sensibilisation des acteurs de l'eau et du grand public à hauteur de 0.6M€ pour 0.35M€ d'aides.

- Soutien aux réseaux de suivi de la qualité des milieux aquatiques (Département, ECLA, PNR) pour 0.2M€ de travaux et 0.15M€ d'aide
- Accompagnement de trois opérations de coopération internationale pour 0.1M€ de dépenses et 0.05M€ d'aide



2.2 Préserver l'environnement

Bilan de l'activité du CODERST

Le CODERST est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.

29 dossiers ont été soumis à l'avis du CODERST lors des 9 réunions qui se sont déroulées en 2017

Les énergies renouvelables : l'éolien



Le développement de l'éolien s'inscrit dans les objectifs régionaux et nationaux d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

Un premier parc éolien a été autorisé dans le département du Jura en 2015 sur la commune de Chamole (6 éoliennes). La construction et les phases d'essais de ce parc ont été réalisées au cours de l'année 2017, avec une mise en service prévue début 2018.

Un deuxième parc éolien a été autorisé en 2017, sur les communes de Gendrey, Saligney et Sermange (11 éoliennes).

Plusieurs autres projets sont au stade de l'étude de faisabilité par les porteurs de projets.

La lutte contre l'ambrosie

Lutter contre l'ambrosie, plante invasive hautement allergène, et contre son extension constitue un enjeu primordial de santé publique qui nécessite une mobilisation forte de tous les acteurs potentiellement concernés : gestionnaires de réseaux routiers ou ferrés, entreprises du bâtiment travaux publics, agriculteurs et entreprises de travaux agricoles, collectivités.

Le département du Jura est déjà très fortement colonisé, et les terrains agricoles, de par leur nature même, représentent un milieu particulièrement favorable au développement de cette plante.

Les référents intercommunaux et communaux ont un rôle de signalement de la situation et de première information des propriétaires et exploitants. Ils ont également vocation à traiter des situations difficiles ; méconnaissance des techniques de lutte, difficultés techniques à les mettre en place, voire parfois refus d'agir.

Le comité de pilotage lutte contre l'ambrosie du 14 novembre 2017 a permis d'établir un bilan des actions réalisées. L'engagement des collectivités et de la profession agricole dans cette lutte a été rappelée ainsi que la nécessité d'informer et d'accompagner techniquement les acteurs de terrain (agriculteurs, collectivités, gestionnaires routiers).

Les assises de la mobilité



Situé au carrefour de grands axes de communication et principal bassin de vie du Jura, le territoire du Grand Dole a été choisi pour accueillir le 9 novembre 2017 le 2^e atelier des Assises de la mobilité organisé en région Bourgogne-

Franche-Comté. Cet atelier a été animé par Monsieur le préfet du département et Monsieur le sous-préfet de Dole, en présence du maire de la ville et du président de la communauté d'agglomération.

Les arrêtés phytosanitaires et de protection des personnes vulnérables

Arrêté phytosanitaire

Les traitements phytosanitaires utilisés en agriculture ont un impact sur la santé humaine et sur la qualité de l'eau, ce qui nécessite d'encadrer leur utilisation par les agriculteurs et de les former à leur application.

Par ailleurs, les effets néfastes de ces produits ont rendu obligatoire la définition de zones d'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (zones de non traitement ou ZNT), autour des points d'eau, afin d'éviter leur pollution par le ruissellement.

L'arrêté ministériel du 4 mai 2017 encadre la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants. Il définit notamment la notion de « point d'eau » et comporte des mesures visant à éviter la pollution des points d'eau par la dérive de pulvérisation ou le ruissellement de ces produits.

Au sens de l'arrêté ministériel, les points d'eau sont : « les cours d'eau définis à l'article L 215-7-1 du code de l'environnement et les éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000^e de l'Institut Géographique National. ». Il est prévu que ces points d'eau soient définis par arrêté préfectoral dûment motivé.

Un arrêté préfectoral a été signé le 28 août 2017 et définit ces points d'eau. Il concerne les cours d'eau de la cartographie des cours d'eau dans le département du Jura disponible sur le site internet des services de l'État et les points et plans d'eau définis sur la carte IGN au 1/25 000^e.

Ces cartographies évoluent au fur et à mesure des expertises terrain réalisées. Il s'agit de définir les cours d'eau qui répondent à la définition inscrite dans le code de l'environnement, selon 3 critères caractéristiques :

- un lit naturel à l'origine,
- l'alimentation par une source,
- un débit suffisant la majeure partie de l'année.

Arrêté de protection des personnes vulnérables vis-à-vis des traitements phytosanitaires

L'article 53 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 identifie des mesures de précautions renforcées afin de protéger les personnes vulnérables lors de l'application de produits phytopharmaceutiques. Cette loi, codifiée à l'article L. 253-7-1 du code rural et de la pêche maritime, régit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité :

- des espaces habituellement fréquentés par les élèves ou les enfants, dans l'enceinte des établissements scolaires, crèches, des haltes-garderies et des centres de loisirs ainsi que dans les aires de jeux destinées aux enfants dans les parcs, jardins et espaces verts ouverts au public
- des centres hospitaliers et hôpitaux
- des établissements de santé ou de soins
- des établissements accueillant ou hébergeant des personnes âgées

- des établissements accueillant des personnes adultes handicapées.

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité de ces lieux est ainsi subordonnée à la mise en place de mesures de protection adaptées telles que des haies, des équipements ou le respect de dates et horaires de traitement. Lorsque de telles mesures ne peuvent être mises en place, le préfet de département détermine une distance minimale adaptée en deçà de laquelle il est interdit d'utiliser ces produits à proximité de ces lieux.

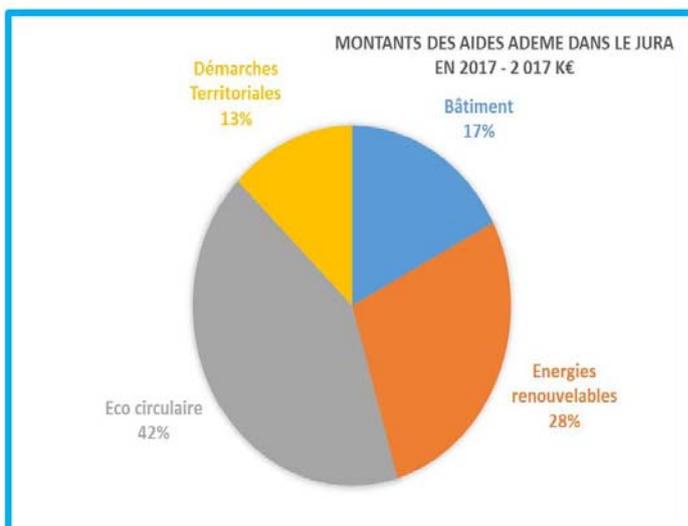
Une concertation avec la profession agricole organisée en 2017 a permis de définir les distances (5, 20 ou 50 m de largeur selon la culture) au-delà desquelles l'application des produits phytopharmaceutiques peut être interdite selon l'heure (risque d'exposition des personnes vulnérables).

Les accompagnements de l'ADEME

Face aux enjeux posés par le changement climatique, le ministre de la transition écologique et solidaire a lancé le 6 juillet dernier un plan destiné à mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat et à poursuivre l'engagement de l'État pour la transition énergétique.

Ce plan ambitieux a pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050. Il vise notamment à réduire les consommations d'énergie dans le bâtiment, à développer massivement les énergies renouvelables et à développer des solutions de mobilité moins carbonées.

L'État, à travers notamment l'ADEME, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle de plusieurs ministères, met en place de nombreux outils pour atteindre ces objectifs : financement des travaux de rénovation énergétique des logements les plus énergivores, simplification des procédures pour les porteurs de projets destinés à la production d'énergie renouvelable. Il s'engage également aux côtés des territoires pour accompagner leurs projets, car leur action volontariste est nécessaire pour réussir la transition énergétique.



Le montant des aides de l'ADEME en faveur du département du Jura s'élève en 2017 à 2 017 k€ et se décline de la façon suivante :

Thématiques	Montants apportés par l'ADEME en €	Principales opérations	Bénéficiaires des aides	Montants des aides	
Bâtiment	350 629	Deux opérations groupées pour des audits énergétiques de bâtiments publics	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT JURA	38 316	
			COMMUNAUTE COMMUNES LA GRANDVALLIERE	37 488	
		Animer l'Espace INFO ENERGIES du Jura pour les années 2018, 2019 et 2020.	ASSOC JURASS DIFFUSION ENERGIES ALTERNAT	246 000	
Energies renouvelables	565 105	Création de trois unités de méthanisation agricole	RBB ENERGIE à Saint-Baraing	199 140	
			CHASSEY ENERGIE à Mutigney	171 800	
			SAS LUMIERES DE ROSIERES à Rosières	130 503	
Economie circulaire et Transition écologique et économique dans les entreprises	843 355	AAP EC 2015 : Mise en place et développement d'un atelier de réparation, ancrage du geste de don d'objets et développement de la collecte.	ORGANISATION ACCUEIL SERVICE DES ISOLES	328 270	
			AAP EC 2015 : Mise en place d'une filière de réemploi des bouteilles de vin du Jura.	CLUS TER JURA	81 389
			AAP EC 2015 : Baby Compost, valorisation de chagnes biodégradables par compostage.	COOP ILOTE	74 677
			Démarche de coopération et de R&D mutualisée dans le domaine de l'économie circulaire sur le bassin lédonien.	CLUS TER JURA	180 350
			Développement des capacités de tri du site Trivolution, rénovation du bâtiment et création d'une déchèterie professionnelle.	DEMAIN	160 800
Démarches Territoriales	258 660	Programme TEPOS pour trois ans : de 2017 à 2020.	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT JURA SAINT CLAUDE	133 500	
			Aide à l'animation du PCET du Pays Dolois de 2017 à 2019	ARAPT PAYS DOLOIS	118 560
TOTAL	2 017 749				

Soit, par secteur :

Eco circulaire = 42 %

Energies renouvelables = 28 %

Bâtiment = 17 %

Démarches territoriales = 13 %

1. Simplifier le service rendu aux usagers

1.1 La mise en œuvre du Plan préfetures nouvelle génération

Le Plan Préfetures Nouvelle Génération est une réforme sans précédent présentée par le Premier Ministre en Comité spécial des préfetures le 14 décembre 2015 visant à utiliser le potentiel des nouvelles technologies pour rendre un service de meilleure qualité aux usagers et recentrer les missions de l'État local sur quatre missions régaliennes : la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, et enfin, la coordination territoriale des politiques publiques.

L'année 2017 a été marquée en préfecture par la mise en œuvre effective de ce plan et notamment par :

– l'application d'un nouvel organigramme des services et missions de la préfecture à compter du 6 novembre 2017 (conséquences : plan de formation des agents nouvellement affectés, révisions de l'occupation des locaux, plan de communication auprès des usagers et des partenaires de la préfecture...)

– le transfert des missions titres (cartes nationales d'identité (CNI), cartes grises, permis de conduire) à des centres d'expertise et de ressources titres (CERT).

Grâce aux efforts et à l'investissement des agents, l'objectif de transfert à stock 0 a été respecté pour l'ensemble des titres.

Les préfetures ne sont donc désormais plus compétentes en matière de CNI/passeports, cartes grises et permis de conduire. Toutes les demandes relatives aux permis de conduire et cartes grises doivent être réalisées en ligne, sur le site sécurisé de l'agence nationale des titres sécurisés (<https://ants.gouv.fr>). Les titres sont envoyés au domicile des usagers.

La dématérialisation des procédures présente de nombreux avantages :

- pour l'usager : il peut faire sa demande à toute heure et en tout lieu (accessibilité), il gagne du temps (pas d'attente au guichet, pas de trajet),
- pour l'administration : professionnalisation des agents dédiés, dispositif de lutte contre la fraude renforcé via le numérique, économie d'échelle et de moyens

Si un usager ne dispose pas d'un accès internet ou s'il rencontre des difficultés dans la réalisation de ses démarches, il peut se faire assister par le médiateur numérique de la préfecture ou de la sous-préfecture de Dole, ou dans les MSAP, durant les horaires d'ouverture de celles-ci (cf ci-dessous).

Le serveur vocal interactif du Ministère de l'intérieur (SVI) peut également renseigner les usagers au 3400 (n° payant (0,06 centime par minute soit 0,18 centime pour un appel de 3 minutes par exemple).

NB : la préfecture reste compétente en matière de suspensions de permis, de commissions médicales (RDV en ligne), et d'échanges de permis de conduire étrangers dans le seul cas suivant : ressortissant d'un pays n'appartenant ni à l'Union Européenne ni à l'Espace économique européen et qui n'a pas la nationalité suisse ou monégasque, sollicitant l'échange d'un permis de conduire délivré par un pays non-membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen.

Les autres demandes d'échanges de permis de conduire doivent être adressées au CERT – PCI (permis de conduire international) de la préfecture de la Loire-Atlantique.

1.2 L'ouverture de points numériques et d'espaces numériques pour accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches

Afin de moderniser les relations entre l'Administration et les usagers, la politique de l'État dans le Département s'est articulée par la mise en place des points numériques au sein de la préfecture et de la sous-préfecture de Dole d'une part, par le déploiement de 12 maisons de services au public sur tout notre territoire d'autre part.

Les points numériques sont des ordinateurs connectés à Internet, mis à la disposition du public, dans les préfetures et des sous-préfetures, afin que les usagers puissent réaliser leurs démarches administratives en ligne (carte grise, permis de conduire...). Les usagers sont accompagnés dans ces démarches administratives dématérialisées par des médiateurs numériques s'étant engagées dans un service civique.

Ces points numériques se sont déployés fin 2017. Ils ont rapidement connu un succès grandissant. En effet, en moyenne, vingt personnes se présentent chaque jour dans les locaux de la sous-préfecture de Dole ou de la préfecture afin de bénéficier de ces services. 75 % d'entre elles parviennent à réaliser sur place leur démarche administrative avec ou sans l'accompagnement du médiateur numérique. En cas de non aboutissement de la démarche, les services de l'agence nationale des titres sécurisés sont interrogés.



Les espaces numériques proposés par les maisons de services au public (MSAP) du Département articulent présence humaine et outils numériques, afin d'assurer un service public de proximité sur tout le territoire.

L'année 2017 a marqué la première année de plein exercice de service aux usagers des 12 MSAP labellisées au cours de l'année 2016. Ces espaces offrent en un même lieu aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, vie associative...

Les usagers sont accompagnés par des agents formés par les partenaires nationaux (Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la CARSAT,) ou d'autres partenaires locaux ou nationaux, en fonction des partenariats noués avec les communes, les intercommunalités, les associations ou La Poste.

Les Maisons de services au public sont ouvertes 24h minimum par semaine et proposent :

- une orientation vers le bon interlocuteur, d'obtenir de l'information sur les droits et prestations,
- un accompagnement pour une démarche en ligne, pour l'utilisation d'Internet,
- l'utilisation d'un matériel informatique en libre accès,
- la mise en relation avec un organisme partenaire : prise de rendez-vous, web-entretien,...

Sur les 12 MSAP que compte désormais notre Département :

- 4 sont portées par des associations sur les communes de: Chaussin, Ounans, Salins les bains, Arbois ;
- 4 structures sont portées par le groupe la Poste sur Sellières, Orchamps, Bletterans et Bois d'Amont ;
- 4 sont portées par des collectivités territoriales sur Arinthod, Haut de Bienne, Beaufort, Orgelet.

Il convient de rappeler que l'État soutient également financièrement le fonctionnement de ces MSAP, à l'exception des structures portées par le groupe La Poste, qui font l'objet d'un financement distinct. Cet effort financier important est alimenté par le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et le fonds inter-opérateur. Ces subventions sont allouées par le préfet du Jura et représentent au titre de l'année 2018 un montant de 209 422 euros.

Dans la perspective de développer une offre de service de qualité sur nos territoires ruraux, les représentants des MSAP ont été réunis par la préfecture de Département, le 19 décembre 2017, pour une action de sensibilisation sur les démarches dématérialisées. Durant l'année 2018, les efforts de modernisation seront poursuivis afin notamment d'harmoniser les pratiques des MSAP et de créer un réseau efficace entre celles-ci et les points numériques de la préfecture et de la sous-préfecture de Dole.

1.3 La poursuite de la simplification des démarches administratives

La dématérialisation des prises de rendez-vous pour les commissions médicales

La dématérialisation des demandes de permis de conduire dans le cadre du PPNG s'est accompagnée, pour les usagers devant faire contrôler leur aptitude à la conduite par la commission médicale des permis de conduire, de la simplification des démarches liées à la prise de rendez-vous devant la commission.

Depuis novembre 2017, ces conducteurs ne sont plus tenus de solliciter un rendez-vous au guichet de la préfecture ou par courrier. Ils prennent directement rendez-vous sur le site internet de la préfecture du Jura grâce à un module dédié.

Ce service gratuit présente des avantages tant pour l'utilisateur que pour l'administration.

Pour l'utilisateur, la dématérialisation permet de choisir le jour et le créneau horaire qui lui conviennent le mieux, de bénéficier d'un traitement immédiat de sa demande, de modifier son rendez-vous en cas de besoin, et de recevoir en ligne par voie dématérialisée une convocation et la liste des pièces à présenter aux médecins le jour de la commission médicale.

Pour l'administration, ce système modernise et allège les tâches liées à l'organisation des commissions médicales.

Les nouvelles modalités de consultation des services des domaines

Les collectivités territoriales et divers organismes sont tenus de consulter le Domaine pour connaître la valeur vénale ou locative d'un bien préalablement à la réalisation de leurs opérations immobilières.

L'arrêté du 5 décembre 2016 a procédé au rehaussement au 1er janvier 2017 des seuils réglementaires de consultation obligatoire du Domaine, afin de prendre en compte les évolutions du marché immobilier depuis quinze ans et de renouer avec les objectifs légaux d'un contrôle proportionné des opérations immobilières.

Ainsi depuis le 1er janvier 2017, les seuils de consultation obligatoire sont relevés de 12 000 € à 24 000 € pour les prises à bail, et de 75 000 € à 180 000 € pour les acquisitions hors expropriation.

Les conditions de saisine obligatoire du Domaine pour les projets de cession par les collectivités locales demeurent inchangées.

Une charte de l'évaluation a été élaborée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en concertation avec l'Association des Maires de France (AMF) afin de formaliser cette nouvelle démarche qualitative et partenariale

entre l'État et ses consultants. Un nouveau dossier de saisine a également été mis en place.

Par ailleurs les services territoriaux de la DGFIP en charge de la mission d'évaluation domaniale ont été réorganisés à compter du 1^{er} septembre 2017, dans la continuité de la création de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) le 19 septembre 2016, afin de garantir un service de qualité sur l'ensemble du territoire dans le respect des engagements contenus dans la charte de l'évaluation

La mission est désormais exercée dans 59 pôles d'évaluation domaniale (PED), dont certains à compétence pluri-départementale.

Pour le département du Jura, le PED compétent est celui de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs, Division France Domaine, 17 rue de la préfecture 25043 BESANCON Cedex (ddfip25.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr).

Ces réformes permettent un recentrage de la mission sur les projets immobiliers de l'État et les dossiers à enjeux des collectivités locales. Elles contribuent à conforter la démarche de professionnalisation de la mission d'évaluation domaniale et de sécurisation de ses procédures engagées par la DGFIP.

L'achat dématérialisé des timbres fiscaux

La dématérialisation de l'ensemble des timbres fiscaux se poursuit avec, depuis le 27 novembre 2017, la faculté pour les usagers de pouvoir aussi s'acquitter du droit relatif à la délivrance du titre pour étranger par timbre électronique.

Ainsi, le site « timbres.impots.gouv.fr », qui propose déjà la vente de timbres pour la délivrance de passeports, cartes nationales d'identité et permis bateau, est enrichi d'une nouvelle fonctionnalité de vente de timbres pour titres pour étrangers (rubrique « Titres pour étrangers ». Les préfectures ne délivrent désormais plus ces timbres.



2. Organiser les élections

L'organisation des deux scrutins nationaux (élections présidentielles et élections législatives) s'est déroulée en deux étapes :

1. mise sous pli, diffusion de la propagande et contrôle par la commission de locale de contrôle,
2. centralisation des résultats en soirée et vérification par la commission de recensement des votes les 23 avril et 7 mai 2017.

Concernant la mise sous pli et la diffusion de la propagande, la préfecture du Jura a reproduit le dispositif habituel. La mise sous pli a été réalisée pour moitié en régie, par des agents publics, et pour le reste grâce à l'aide d'une association d'insertion (ELAN) qui a justifié, une fois de plus, la confiance qui lui est accordée. Et ce d'autant que le volume de plis qui lui a été confié a connu une augmentation substantielle pour ces deux scrutins. A titre d'exemple, pour l'élection présidentielle, l'association s'est vue confier 100 000 plis contre 49 000 plis pour les élections départementales.

Les services ont su s'adapter aux nouvelles consignes ministérielles liées aux exigences accrues en termes de sécurisation des processus et notamment à la vérification de chaque bulletin de vote en urgence.



(saisie des résultats électoraux en préfecture)

S'agissant du recensement des résultats en soirée, la centralisation des résultats via l'application « Elections » s'est déroulée sans problème majeur grâce à une application de plus en plus performante. Toutefois, face au risque d'attaques informatiques, un dispositif de sécurisation des opérations a du être mis en place. Ce dispositif a considérablement alourdi et modifié l'organisation des soirées électorales. Trois répétitions ont été effectuées intégralement, et ont permis de tester un plan de secours très efficace. Ce dernier n'a pas été déclenché lors des soirées électorales

Grâce au soutien du bureau des élections du ministère de l'Intérieur, des principaux interlocuteurs que sont les maires et les secrétaires de mairie, et après mobilisation de tous les services de la préfecture et de l'association ELAN, l'organisation des deux scrutins nationaux a donné entière satisfaction dans le département du Jura.

En complément de ces opérations, le bureau du cabinet de la préfecture est chargé de produire, pour chaque tour de scrutin, une note de prévision, un rapport d'analyse et deux communiqués de presse relatifs à la participation. Il transmet également une estimation des résultats portant sur les

100 premiers bulletins de chaque bureau test et les résultats définitifs de ces bureaux.

Les élections dans le département du Jura en quelques chiffres

Le département du Jura compte 191 356 électeurs, 509 communes, 583 bureaux de vote dont 30 sont multiples.

2.1 Les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017

11 candidats au 1^{er} tour.
190 316 électeurs inscrits.
Taux de participation 1^{er} tour : 80,81 % au niveau départemental / 77,77 % au niveau national.
Taux de participation 2nd tour : 78,42 % dans le Jura / 74,56 % au niveau national.
Votes par procuration : 7 765 pour le 1^{er} tour et 8 279 pour le second tour.

La mobilisation des services de l'État

60 agents mobilisés pour l'organisation du scrutin, soit 500 heures supplémentaires.
Mise sous pli : participation de 107 agents + externalisation avec l'association Elan (+ de 170 personnes mobilisées)

2.2 Les élections législatives des 11 et 18 juin 2017

34 candidats sur 3 circonscriptions
190 145 électeurs inscrits
Taux de participation 1^{er} tour : 53,08 % dans le Jura / 48,7 % au niveau national
Taux de participation 2nd tour : 47,30 % au niveau départemental / 42,64 % au niveau national.
Votes par procuration : 3 912 pour le 1^{er} tour et 4 001 pour le second tour

La mobilisation des services de l'État

70 agents mobilisés pour l'organisation du scrutin, soit 326 heures supplémentaires.
Mise sous pli : 100 agents ont participé + externalisation association Elan (+ de 170 personnes mobilisées)

Pour chaque tour des deux scrutins, le taux de participation a été plus élevé dans le Jura qu'au niveau national.

2.3 Les élections sénatoriales du 24 septembre 2018

10 candidats au 1^{er} tour
1001 grands électeurs
Taux de participation 1^{er} tour : 97,90 % dans le Jura
Taux de participation 2nd tour : 98,10 % au niveau départemental

La mobilisation des services de l'État

70 agents mobilisés pour l'organisation du scrutin, soit 326 heures supplémentaires.

Mise sous pli : 100 agents ont participé + externalisation association Elan (+ de 170 personnes mobilisées)



3. Communiquer numériquement

3.1 Mise en place d'un compte facebook et instagram

De manière à satisfaire l'aspiration des citoyens à une plus grande transparence de l'action publique, les services de la préfecture ont poursuivi en 2017 la digitalisation de leur communication.

Le compte Twitter @Préfet39, créé en janvier 2015, dispose aujourd'hui d'un fort taux d'engagement (réaction des internautes par rapport aux Tweets). Cela reflète sa forte activité. Ce compte est particulièrement utile pour diffuser des messages brefs et informatifs relatifs à la sécurité des populations, notamment en cas de difficultés météorologiques. Il permet également d'annoncer les nouvelles publications apparaissant sur le site de la préfecture, tout en y redirigeant le public, qui peut y trouver des informations détaillées.

En 2017, le compte Twitter a été complété par l'ouverture du compte Facebook Préfet du Jura, ainsi que par un compte Instagram. Ces plateformes permettent de s'adresser à un public plus large. Ainsi, les services de l'État dans le département assurent une présence forte et régulière sur les réseaux sociaux.

Ces outils numériques permettent de renforcer l'information des citoyens quant à l'action de l'État sur le territoire et permettent un travail d'explication des politiques mises en œuvre. Alors que la modernisation de l'action publique induit des évolutions de certaines procédures administratives, ils sont aussi un outil d'explication et d'accompagnement des administrés dans leurs relations avec les services.

